

Rapport de monitoring

Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri



*Projet financé par l'Alliance Public-Privé (PPA)
pour le commerce responsable de minerais*

Éditorial

Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri

Anvers, septembre 2017

Photo de couverture: exploitation minière à Mambasa (Photo: IPIS)

International Peace Information Service (IPIS) est un institut de recherche indépendant qui fournit aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, des informations et analyses permettant de construire une paix et un développement durables en Afrique Sub-Saharienne. Notre recherche est orientée autour de quatre volets: les ressources naturelles, les affaires et les droits de l'homme, le commerce des armes et la sécurité et enfin, la cartographie des conflits.

L'Alliance Public Privé pour le commerce responsable de minerais (PPA) est une initiative multisectorielle des gouvernements, des entreprises et de la société civile pour apporter des solutions aux défis et aux opportunités responsables dans la chaîne d'approvisionnement des minerais de conflit dans la République démocratique du Congo (RDC) et dans la Région des Grands Lacs (RGL) en Afrique centrale. La PPA apporte son soutien aux programmes pilotes, avec comme objectif ultime de développer des systèmes autonomes et extensibles, pour réaliser une chaîne d'approvisionnement entièrement traçable et validée de telle sorte que ce soit crédible pour les entreprises, la société civile et le gouvernement.

Auteurs: Guillaume de Brier, Hans Merket

Contact:

guillaume.deBrier@ipisresearch.be, hans.merket@ipisresearch.be

IPIS

Italiëlei 98a, BE 2000 Antwerp

+32 3 225 00 22

info@ipisresearch.be

www.ipisresearch.be

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	2
NOTE DE SYNTHÈSE.....	4
LISTE DES ACRONYMES.....	6
1. INTRODUCTION	7
2. MÉTHODOLOGIE.....	9
3. CONTEXTE SÉCURITAIRE À MAMBASA.....	10
4. DONNÉES DE MONITORING.....	13
4.1. Données de base des sites miniers.....	13
<i>Géographie et accessibilité des sites.....</i>	<i>13</i>
<i>Types d'exploitations.....</i>	<i>15</i>
<i>Statut légal des mines artisanales.....</i>	<i>18</i>
4.2. Activités minières	18
<i>Gestion des sites miniers.....</i>	<i>19</i>
<i>Organisation du travail.....</i>	<i>20</i>
<i>Processus de production.....</i>	<i>23</i>
<i>Santé et sécurité.....</i>	<i>28</i>
4.3. Contexte socio-économique plus large de l'exploitation minière	30
<i>La vie sur un site minier.....</i>	<i>30</i>
<i>Répartition des richesses</i>	<i>32</i>
<i>Rôle et place des femmes sur les sites miniers.....</i>	<i>33</i>
<i>Présence d'enfants sur les sites miniers.....</i>	<i>34</i>
<i>Tensions sociales.....</i>	<i>35</i>
4.4. Négoce de l'or artisanal	36
4.5. Présence des services de l'état et taxation.....	38
<i>Présence des services de l'état.....</i>	<i>38</i>
<i>Multitude de taxes et de percepteurs</i>	<i>39</i>
4.6. Sécurité et groupes armés	43
5. CONCLUSION.....	45
Accessibilité des données	47
Utilisation et diffusion des données	48
Suivi et possibilité de reproduction du projet pilote	49

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à l'adoption en 2010 de la loi américaine DoddFrank, avec sa section 1502 consacrée aux minerais de conflit, diverses initiatives visant à surveiller l'exploitation minière artisanale des ressources de la RDC ont vu le jour. Ces initiatives portent principalement sur ce qu'on appelle les 3T (étain, tungstène et tantale). Peu d'entre elles ciblent les mines d'or, alors que la plupart des mines artisanales en RDC sont aurifères. Sur la base des données collectées entre 2013 et 2015 dans 1 615 mines de l'est de la RDC, IPIS estime qu'environ 80% des mineurs artisanaux travaillent dans des mines d'or.¹

En avril 2016, l'Alliance Public Privé pour le commerce responsable en minerais (PPA) a alloué des fonds à IPIS pour la mise en place d'un projet pilote de monitoring de la production et du commerce de l'or dans l'est de la RDC. Les objectifs étant, primo, d'améliorer les capacités locales à surveiller les chaînes d'approvisionnement de l'or au moyen d'un système combinant précision des données et sécurité, tout en restant abordable financièrement, et, secundo, de faciliter l'accès à des données utiles pour une variété d'acteurs œuvrant en faveur de la transparence du secteur, de la bonne gouvernance et d'un approvisionnement responsable. Ce projet pilote de monitoring est la contribution d'IPIS aux efforts de plus en plus importants pour améliorer la transparence et la traçabilité de l'or artisanal congolais.

Suite au développement de la méthodologie de monitoring, de sa diffusion auprès des acteurs locaux et régionaux, et du renforcement des capacités des partenaires effectuant la monitoring, le projet pilote a été mis en œuvre pendant six mois à Mambasa (province de l'Ituri), entre janvier et juin 2017.² Chaque mois, trois équipes d'enquêteurs formés à cet effet ont visité quelque 10 sites dans le cadre de missions de monitoring de 8 à 10 jours. Après trois mois, tous les sites ont été revisités pour vérifier les données et identifier les tendances et les évolutions. Au total, 92 sites autour du centre de négoce d'or artisanal de Mambasa ont été visités à deux reprises par les équipes de monitoring ; une première fois pendant la saison sèche et une seconde pendant la saison des pluies. L'équipe du projet d'IPIS a supervisé cette collecte de données (par le biais d'un point focal du projet situé à Bunia, et au départ d'Anvers en Belgique), a vérifié la précision et la viabilité des données, et a entrepris une analyse en profondeur. Les constats les plus importants sont mis en évidence et expliqués dans le présent rapport et visualisés sur une carte Web interactive.³

Principaux constats à la lumière du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

Sur la base des données de monitoring, IPIS évalue la zone couverte par le projet pilote dans le territoire du Mambasa comme étant une région à grand potentiel pour un approvisionnement responsable, avec un certain nombre de défis importants restant à relever. L'annexe II du Guide OCDE identifie six types de risques inadmissibles, c'est-à-dire qui constituent un motif de suspension ou de cessation immédiate de collaboration avec les fournisseurs en amont :

- 1 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo, 2015 update*, Anvers, octobre 2016, p.4 (http://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2016/10/Mapping-minerals-in-eastern-DR-Congo_v005.pdf).
- 2 Les rapports de progression des phases I, II et III sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.resolv.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.
- 3 Pour trouver la carte en question, prière de suivre le lien suivant : http://ipisresearch.be/mapping/webmapping/webmap_ppa/index.html.

- Toute forme de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant ;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Les pires formes de travail des enfants ;
- Les autres violations flagrantes ainsi que les atteintes aux droits humains, telles que les violences sexuelles généralisées ;
- Les crimes de guerre ou autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide ;
- Tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.

Sur les 92 mines surveillées à Mambasa, un seul cas de torture par un acteur armé a été signalé, mais aucune forme de travail forcé ou obligatoire n'a pu être identifiée. Sur 11 sites, les enquêteurs ont enregistré l'implication d'enfants de moins de 15 ans dans le processus de production. Cela ne concernait cependant pas les pires formes de travail des enfants, dans la mesure où ces enfants exécutaient généralement des tâches non dangereuses telles que le lavage et le tamisage. Des abus sexuels sur des femmes ont été signalés sur 7 sites, dans un des cas par des militaires indisciplinés et dans les 6 autres par des mineurs ou des hommes non identifiés. Enfin, aucun crime de guerre n'a été constaté et dans aucun des 92 sites surveillés, les équipes de monitoring n'ont pu constater de soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques. Ceci contraste fortement avec ce qui se passe dans de nombreuses autres zones minières de l'est de la RDC, où IPIS a constaté de façon générale la présence, régulière ou non, d'au moins un groupe armé non étatique dans 25% des 1 615 mines visitées entre 2013 et 2015.⁴

Outre ces 'cartons rouges', il y a quatre autres catégories de risques repris dans l'annexe II que les acteurs souscrivant au Guide OCDE conviennent d'éliminer.

- Support direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées ;
- Corruption et fausses déclarations sur l'origine des minerais ;
- Blanchiment d'argent ;
- Non-paiement de taxes, droits et redevances dus aux gouvernements.

Lors des visites qui se sont déroulées pendant la saison sèche, entre janvier et mars 2017, les enquêteurs ont constaté une présence des FARDC (généralement hebdomadaire) dans 17 sites sur 92. Dans 9 d'entre eux, les FARDC imposaient une taxe de 500 FC (environ 0,33 USD) par semaine et par mineur. À la saison des pluies, la présence des FARDC a baissé et n'a plus été constatée que sur 8 sites, dont 4 avec imposition d'une taxe. Sur l'ensemble de la période de monitoring, la présence d'agents de la Police Nationale Congolaise (PNC) a été signalée sur 10 sites, mais toujours dans le cadre de l'application de la loi et sans rapport concernant une éventuelle taxation illicite. Il s'agit néanmoins de problèmes complexes difficiles à démêler et pour lesquels il serait intéressant de mettre en place de façon permanente un système de monitoring ou un mécanisme de notification d'incidents. Étant donné l'absence de formalisme du secteur, les actes de corruption, de blanchiment d'argent et de non-paiement des taxes sont difficiles à surveiller. Il est nécessaire de prendre des initiatives globales en termes de transparence et de traçabilité, qui permettraient de détecter et d'éliminer de façon décisive ce genre de problèmes.

4 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo*, 2015 update, Anvers, octobre 2016, p. 19.

LISTE DES ACRONYMES

3T	Étain, tantale et tungstène
AFM	Administrateur de Foyer Minier
ANR	Agence Nationale des Renseignements
CAMI	Cadastre Minier
CBRMT	Capacity Building for a Responsible Minerals Trade
CEEC	Centre d’Evaluation, d’Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi précieuses
CODEMA	Coopérative de Développement des Exploitants Miniers Artisanaux
CONORI	Coopérative des négociants d’or de l’Ituri
DG	Directeur Général
DGI	Direction Générale des Impôts
DGM	Direction Générale de Migration
DGRPI	Direction Générale des Recettes de la Province de l’Ituri
DIVMIN	Division des Mines
RDC	République Démocratique du Congo
FARDC	Forces Armées de la République démocratique du Congo
FC	Franc Congolais
FDLR	Forces Démocratique de Libération du Rwanda
FFN	Fonds Forestier National
Énergie	Service de l’Énergie
Environnement	Service de l’Environnement
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
PDI	Personnes Déplacées Internes
OIT	Organisation Internationale du Travail
IPIS	International Peace Information Service
ITOA	Initiative de Traçabilité de l’Or de l’Exploitation Artisanale
MONUC	Mission de l’Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
NDC	Nduma Defense of Congo
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PAC	Partenariat Afrique Canada
PDG	Président Directeur Général
PNC	Police Nationale Congolaise
PPA	Alliance Public-Privé pour le commerce responsable en minerais
SAESSCAM	Service d’Assistance et d’Encadrement du SmallScale Mining
SG	Secrétaire Général
USD	Dollar US
ZEA	Zone d’Exploitation Artisanale

1. INTRODUCTION

Une des principales complexités de l'exploitation minière artisanale dans l'est de la RDC découle du champ de tension qui existe entre son importance en tant que moyen de subsistance pour des millions de Congolais, et son rôle central dans le financement des conflits. Au cours de la dernière décennie, une attention croissante a été consacrée à la recherche de solutions pour répondre à cette complexité ainsi que pour soutenir un approvisionnement responsable en provenance de la RDC, plus particulièrement pour ce qu'on appelle les 3T (étain, tantale et tungstène).

L'extraction artisanale de l'or accuse un énorme retard à ce niveau.⁵ Un certain nombre de ses spécificités (comme sa fongibilité, son utilisation en tant que monnaie et son rapport valeur/volume élevé) rendent l'or artisanal particulièrement difficile à saisir ou à tracer. En outre, le faible niveau des marges réalisées au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'or pose des défis économiques pour assurer, d'une part la faisabilité financière d'un approvisionnement responsable, et d'autre part les incitants à s'engager dans un commerce licite de l'or. Un autre obstacle spécifique à la RDC est le nombre peu élevé de mines d'or ayant été certifiées 'vertes' par les missions conjointes de validation des sites miniers, qui vérifient leur conformité par rapport au mécanisme régional de certification de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Depuis 2011, 20 missions de cette nature ont visité 53 mines d'or (contre 355 sites 3T), dont 42 ont été certifiées 'vertes'.⁶ Les milliers d'autres mines d'or de l'est de la RDC sont généralement considérées comme étant 'coupables' jusqu'à preuve du contraire.

Tous ces éléments, pris dans leur ensemble, rendent quasi impossible pour les acteurs en aval qui cherchent à s'approvisionner en or artisanal dans la région, de s'assurer raisonnablement qu'ils ne contribuent pas au financement de conflits ou à de graves violations des droits humains. Un certain nombre d'acteurs font des progrès importants pour rattraper ce retard, en testant et en essayant des programmes de traçabilité et/ou certification dédiés pour l'or artisanal. Parmi ceux-ci, mentionnons le projet pilote 'Or juste' à Mambasa du Partenariat Afrique Canada (PAC),⁷ le projet de renforcement de la capacité aux fins d'un commerce responsable des minéraux (CBRMT) développé par Tetra Tech, le projet pilote BGR (Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles) sur les mines d'or de Kampene, et le programme ITOA (Initiative de Traçabilité de l'Or de l'Exploitation Artisanale) du *Centre congolais d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi précieuses* (CEEC).

IPIS veut contribuer à ces efforts croissants en améliorant les capacités locales de monitoring du devoir de diligence pour les sites miniers d'or artisanal, et en facilitant l'accès à des données pertinentes et fiables. Plus de transparence et de données relatives à la production et aux flux d'or artisanal, aux conditions de travail, à l'impact socio-économique, à la taxation (illicite) ainsi qu'à la sécurité, sont essentielles pour soutenir des chaînes d'approvisionnement de l'or crédibles et efficaces. Pour ces raisons, IPIS a conçu une méthodologie simple et peu coûteuse qui combine le renforcement de la capacité de la société civile locale et des agents miniers d'une part, et un système de monitoring précis d'autre part. Cela permet de garantir un flux continu de données, de manière à saisir la nature dynamique de l'activité d'un important centre de négoce d'or artisanal (*hub*) et des sites miniers qui l'alimentent.

Après une brève introduction au projet pilote de monitoring de l'or artisanal proposé par IPIS ainsi qu'une présentation de sa méthodologie en section deux (des informations plus détaillées figurent dans les trois rapports de progression du projet pilote),⁸ une troisième section du présent rapport de monitoring

5 Ceci est illustré par l'enquête IPIS 2013-2015 sur les zones minières artisanales de l'est de la RDC qui montre qu'environ 21% des mineurs artisanaux dans le secteur des 3T travaillent sous l'influence d'acteurs armés, contre 64% pour le secteur de l'or, IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo, 2015 update*, Anvers, octobre 2016, p.4.

6 Ministère des Mines et GIZ, *A summary of the mine site validation/inspection mission in the DRC from 06-2011 to 01-2017*, mai 2017. Voir également la carte Web interactive d'IPIS sur l'exploitation minière artisanale dans l'est de la RDC, qui reprend la dernière mise à jour des sites validés : <http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/>.

7 En mai 2017, PAC a annoncé être le premier acteur en RDC à avoir réussi, avec son projet 'Or juste', à tracer de l'or artisanal libre de conflit depuis le site minier jusqu'à l'exportation, dans le respect des normes régionales et internationales. Voir : <http://pacweb.org/en/pac-media/press-releases/279-first-responsible-and-conflict-free-artisanal-gold-supply-chain-operational-in-eastern-congo>.

8 Voir : <http://www.resolve.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.

propose une série d'informations pertinentes sur le contexte sécuritaire à Mambasa. La quatrième et principale section rend compte des principaux constats du projet pilote au cours des six mois (de janvier à juin 2017) pendant lesquels le système de monitoring a été appliqué à Mambasa, Ituri. Les résultats, qui couvrent la saison sèche et la saison des pluies, sont subdivisés en six parties.

Une première soussection (4.1.) met en lumière la géographie des mines dans la zone couverte. Elle reprend des données de base sur le nombre de sites visités, leur emplacement, le type d'exploitation, l'accessibilité des mines et leur statut légal.

Vient ensuite un compte rendu des activités minières sur les sites qui alimentent le centre de négoce (*hub*) de Mambasa (section 4.2.). Cette section établit les tenants et aboutissants de la gestion des mines, l'organisation du travail, le processus de production, et les problèmes de santé et de sécurité.

La section 4.3 propose une analyse du contexte socio-économique plus large de l'exploitation minière dans la zone couverte. Elle aborde plus en détail les observations et tendances au niveau de la migration des travailleurs, l'organisation de la vie dans les mines, la répartition des richesses, le rôle et la place des femmes, la présence d'enfants et les tensions sociales.

La section 4.4 se concentre quant à elle sur le commerce de l'or sur les sites miniers et vers les centres de négoce de Mambasa et ses alentours. Elle décrit l'utilisation de l'or en tant que monnaie, le mode opératoire des négociants, l'origine et la destination des flux, et les prix.

La présence des services de l'état et les problèmes de taxation sont le sujet de la section 4.5, qui précise en outre quelles agences fréquentent les sites miniers, quelles sont celles qui imposent des taxes, de quels montants, et de quelle façon.

La section 4.6 aborde les questions de sécurité et des groupes armés. Elle analyse la stabilité dans la région, la présence de groupes armés privés et publics dans les sites miniers, et si et de quelle façon ces derniers interfèrent dans la production et le négoce.

Enfin, la conclusion reprend en résumé les principaux constats du présent rapport.

2. MÉTHODOLOGIE

Le projet pilote d'IPIS de monitoring de l'or artisanal poursuit deux **objectifs globaux**. Primo, améliorer les capacités locales à surveiller les chaînes d'approvisionnement de l'or au moyen d'un système combinant précision des données et sécurité, tout en restant abordable. Secundo, IPIS s'efforce par ce biais de faciliter l'accès à des données utiles pour une variété d'acteurs œuvrant en faveur de la transparence du secteur, de la bonne gouvernance et d'un approvisionnement responsable. Compte tenu de ces objectifs, le déroulement du projet pilote s'est fait en trois phases distinctes.

Une **première phase** a été dédiée au développement de la méthodologie de monitoring ainsi qu'à la sélection du *hub* pour le projet pilote, après une étude approfondie de la situation. Cette étude a été basée sur un certain nombre d'indicateurs en ce qui concerne, notamment, la sécurité, l'accessibilité, les volumes produits et négociés, le nombre de sites miniers alimentant le centre (*hub*), leur statut légal, le nombre de travailleurs, l'absence générale des risques repris à l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence⁹, ainsi que la présence et les capacités des agents de la société civile et de l'état (relevant par exemple du SAESSCAM¹⁰ ou de la *Division des Mines*). Sur la base des informations figurant dans la base de données IPIS sur plus de 2000 sites miniers dans l'est de la RDC, de recherches documentaires, de diverses consultations avec des partenaires et des parties prenantes, ainsi que de missions de prospection, le nombre de centres (*hubs*) envisageables a dans un premier temps été réduit à quatre, pour aboutir au final à la sélection du Mambasa, Ituri, comme zone couverte par le projet pilote.¹¹

Dans la **deuxième phase**, IPIS a préparé le terrain pour la mise en œuvre du projet pilote par le biais de la sensibilisation des populations locales et le renforcement de leurs capacités. Cette approche a également permis de gagner la confiance et l'adhésion des acteurs locaux, de les sensibiliser à la nature, la portée et la signification d'un approvisionnement responsable, et de renforcer les capacités des enquêteurs issus de la société civile et des agences de l'état. La pièce maîtresse de cette phase a été une formation de cinq jours sur l'approvisionnement responsable et le monitoring des sites miniers à Mambasa, Ituri, en décembre 2016. Cette formation a servi de base à un renforcement continu des capacités de 11 enquêteurs tout au long de la troisième phase, menée par le point focal d'IPIS à Bunia, un enquêteur expérimenté d'IPIS, et l'équipe du projet en Belgique.¹² IPIS a délibérément choisi de collaborer avec des organisations et des personnes travaillant et vivant dans les régions minières du Mambasa. Nous savons d'expérience que c'est là que les capacités de monitoring et la prise de conscience des critères du devoir de diligence font le plus cruellement défaut et sont nécessaires, en veillant à la mise en place d'un monitoring durable et d'une adhésion sincère aux principes d'un approvisionnement responsable.

La mise en œuvre effective du projet pilote de monitoring de l'or artisanal a fait l'objet de la **troisième phase**. Entre janvier et juin 2017, cinq équipes de monitoring conjointes ont surveillé plus de 100 sites autour du centre de négoce de Mambasa. Chaque équipe était composée d'un membre de la société civile et d'un représentant du SAESSCAM. La nature de cette composition repose sur la grande expérience d'IPIS en matière de cartographie des sites miniers de l'est de la RDC. Elle exploite la complémentarité entre l'autorité représentée par les agents du SAESSCAM, et le rôle de gardien sociétal de la société civile.

Les deux membres des équipes de **monitoring** ont des responsabilités individuelles et communes. Ensemble, ils font les observations nécessaires et mènent des entretiens pour recueillir les données de base de chaque site minier et point de vente/maison de négoce. Ensuite, ils se séparent sur chaque site minier, le représentant du SAESSCAM collectant de plus amples informations sur les aspects opérationnels

9 Les risques repris à l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, incluent la torture, le travail forcé, les violences sexuelles, le soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.

10 *Service d'Assistance et d'Encadrement du Small-Scale Mining*.

11 Pour un rapport plus complet sur le processus de sélection de ce site, voir le rapport de progression de la phase I (*Phase I Progress Report*) : <http://www.resolve.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.

12 Voir le rapport de progression de la phase II (*Phase II Progress Report*) pour plus de détails sur cette sensibilisation et ce renforcement des capacités : <http://www.resolve.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.

de l'exploitation minière d'or artisanal, et le membre de la société civile s'intéressant de plus près aux critères relevant du devoir de diligence. Cette répartition des rôles répond au mieux à leurs mandats et domaines d'expertise respectifs. Chaque enquêteur est équipé d'un téléphone mobile afin de saisir les coordonnées des mines et d'enregistrer les données de monitoring après la visite. Tous les sites miniers ont ainsi été visités à deux reprises tout au long de la période de monitoring, une première fois pendant la saison sèche et une seconde fois pendant la saison des pluies. Cette façon de procéder a permis de vérifier la viabilité des points de données, de détecter des tendances et des évolutions, ainsi que d'établir des comparaisons entre les activités minières de différents sites et à différentes périodes.¹³

3. CONTEXTE SÉCURITAIRE À MAMBASA

Mambasa est le plus grand des cinq territoires qui composent la province de l'Ituri. Située dans le nord-est de la RDC, la province de l'Ituri faisait partie de l'ancienne Province Orientale. Elle possède deux frontières internationales, toutes deux poreuses : une longue avec l'Ouganda et une courte avec le Soudan du Sud. Mambasa (36 783 km²) est plus grand que le Rwanda et le Burundi, sa vaste superficie correspond plus ou moins à celle de la Belgique ou de l'état américain de l'Indiana. Il borde le Nord-Kivu au sud, le Tshopo à l'ouest et le Haut-Uélé au nord. La capitale du territoire s'appelle également Mambasa et se trouve à 160 km au sudouest de Bunia, le chef-lieu de la province de l'Ituri. La ville de Mambasa se situe à l'intersection de la RN4 et de la RP430, deux routes reliant Mambasa à Kisangani, Beni et Bunia. À l'ouest du territoire du Mambasa se trouve la réserve de faune à okapis, un site classé au patrimoine mondial et qui couvre un tiers du territoire.

13 Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre du présent projet pilote de monitoring, voir le rapport de progression de la phase III (*Phase III Progress Report*) : <http://www.resolv.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.



Si sa position centrale représente une opportunité pour le développement de la région aujourd'hui, elle a également entraîné le territoire de Mambasa dans **une guerre dévastatrice qui a ravagé l'Ituri entre 1999 et 2005** et tué selon les estimations quelque 50 000 personnes.¹⁴ Les racines de cette guerre plongent dans un conflit tribal de possession de terres, entre les groupes ethniques Lendu et Hema, dans les territoires de Djugu et d'Irumu en Ituri. En 1999, les tensions cycliques entre ces deux groupes ont pris des proportions sans précédent et le conflit s'est rapidement étendu à toute la province, entraînant une multiplication des groupes armés impliqués. Parmi ces derniers, beaucoup ont cherché à exploiter les riches ressources naturelles de l'Ituri. À l'automne 2002, des atrocités généralisées à Mambasa ont provoqué le déplacement de plus de 100 000 personnes.¹⁵ Malgré l'arrivée des troupes de l'ONU (MONUC)¹⁶ à Bunia, soutenues par le contingent français engagé sur l'opération 'Artémis' de l'Union européenne mi2003, et malgré plusieurs tentatives de désarmement des groupes armés en 2004, le processus de consolidation de la paix n'a pas commencé avant 2005.

Même après la fin de la guerre, les FARDC sont restées présentes dans la région et plusieurs **groupes armés** ont continué à opérer dans les zones aurifères. Le Groupe d'experts des Nations Unies a signalé en 2010 que des officiers travaillant pour le général Amisi des FARDC étaient impliqués dans le secteur minier artisanal du Mambasa, et qu'ils auraient fait passer de l'or en contrebande vers l'Ouganda.¹⁷ Le groupe armé notoire des MaiMai Simba, anciennement dirigé par Paul Sadala, alias 'Morgan', est un autre acteur majeur s'adonnant au pillage des ressources aurifères du Mambasa.¹⁸

Utilisant la réserve de faune à okapis comme base opérationnelle,¹⁹ ce groupe rebelle a attaqué la ville de Mambasa en janvier 2013, volant des biens et de l'argent, violant et mutilant une cinquantaine de femmes.²⁰ En octobre de la même année, après une campagne violente, Morgan a pris le contrôle de l'important site minier aurifère de Muchacha, dans la réserve de faune à okapis, sur lequel vivaient et travaillaient à un moment plus de 8 000 personnes.²¹ Morgan est mort en avril 2014 dans des circonstances obscures, alors qu'il était en train de se rendre aux FARDC suite à la perte d'influence de son groupe.²² Ce dernier s'est ensuite scindé en deux fractions, l'une dirigée par son frère Mangaribi et l'autre par Manu, l'un de ses lieutenants.²³ En 2015, les visites d'IPIS sur les sites miniers ont révélé que les hommes de Mangaribi étaient encore toujours impliqués dans le négoce de l'or dans une douzaine de mines sur le territoire du Mambasa.²⁴

Cependant, **leur influence est en train de décliner rapidement**. En mai 2016, le Groupe d'experts de l'ONU a localisé autour de trois routes principales les actes de pillage d'or et d'argent perpétrés contre les creuseurs : les axes MambasaBiakato, MambasaNia Nia et Nia Nialsiro.²⁵ L'expansion continue de la présence et du contrôle des FARDC a repoussé les groupes fragilisés de plus en plus profondément le long de ces axes. Alors que le pont de Teturi marquait toujours la frontière de fait entre les zones contrôlées par les rebelles et celles contrôlées par l'armée régulière au moment du premier rapport d'avancement

14 Vircoulon T., 'L'Ituri ou la guerre au pluriel', *Afrique Contemporaine*, n°2005/3, Paris, 2005, p.129.

15 Le Monde, *Actes de cannibalisme au Congo*, 26 février 2003 ; BBC News, *DR Congo pygmies appeal to UN*, 23 mai 2003, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/2933524.stm> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport au Conseil de sécurité du HautCommissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo*, S/2003/216, 13 février 2003, §18-27

16 Acronyme pour 'Mission de l'Organisation des Nations Unies du Congo'.

17 Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, *Rapport final*, S/2010/596, novembre 2010, §247.

18 Les rapports de 2012 à 2014 du Groupe d'experts de l'ONU donnent un compte rendu détaillé des nombreuses perpétrations des MaiMai dirigés par Morgan. Voir les notes de pied de page ci-dessous.

19 En 2012, Morgan est même parvenu à prendre le contrôle de la réserve de faune : Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, *Rapport final*, S/2012/843, novembre 2012, §128 et Radio Okapi, *Ituri : des combattants MaiMai contrôlent la réserve de faune à okapis*, 24 juin 2012, <http://www.radiookapi.net/actualite/2012/06/24/ituri-des-combattants-mai-mai-controlent-la-reserve-de-faune-okapi>.

20 Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, *Rapport de mandat*, S/2013/433, juillet 2013, §73.

21 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo: 2015 update*, octobre 2016, p. 25 ; E. Stokes 'The struggle to save the Congolese unicorn', *Al Jazeera America*, 23 février 2015.

22 RFI, *Le chef rebelle Morgan tué lors de son transfert à Bunia*, 14 avril 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20140414-rdc-congo-chef-rebelle-morgan-paul-sadala-mort-tue-fardc>.

23 Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, *Rapport final*, S/2015/19, janvier 2015, § 116.

24 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo: 2015 update*, octobre 2016, p. 25.

25 Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, *Rapport final*, S/2016/466, mai 2016, § 128.

d'IPIS (septembre 2016), les FARDC ont entretemps étendu leur contrôle jusqu'à Biakato et au-delà. La situation s'est en outre considérablement améliorée sur l'axe Mambasa-Nia-Nia. Après plusieurs combats, l'offensive des FARDC a réussi à repousser les Mai-Mai de plus en plus loin vers l'ouest, regagnant ainsi le contrôle de la mine Muchacha.²⁶

Nos équipes de monitoring ont identifié 18 **camps des FARDC** dans des endroits stratégiques tels que Teturi, Mambasa, Biakato et Mayuano. La distance moyenne entre les 92 mines visitées par nos enquêteurs et l'un de ces camps des FARDC est de 13,9 km. Cette présence accrue est expliquée par plusieurs experts locaux et acteurs de premier plan comme l'une des principales raisons de la nette amélioration de la situation sécuritaire dans la région.

4. DONNÉES DE MONITORING

4.1. Données de base des sites miniers

La présente section décrit les données de base relatives aux mines d'or artisanales dans la zone couverte. Elle débute par une présentation géographique offrant une meilleure compréhension des conditions d'accès aux sites miniers, se poursuit sur une vue d'ensemble des types d'exploitation, pour se conclure par une analyse de leur statut légal.

Géographie et accessibilité des sites

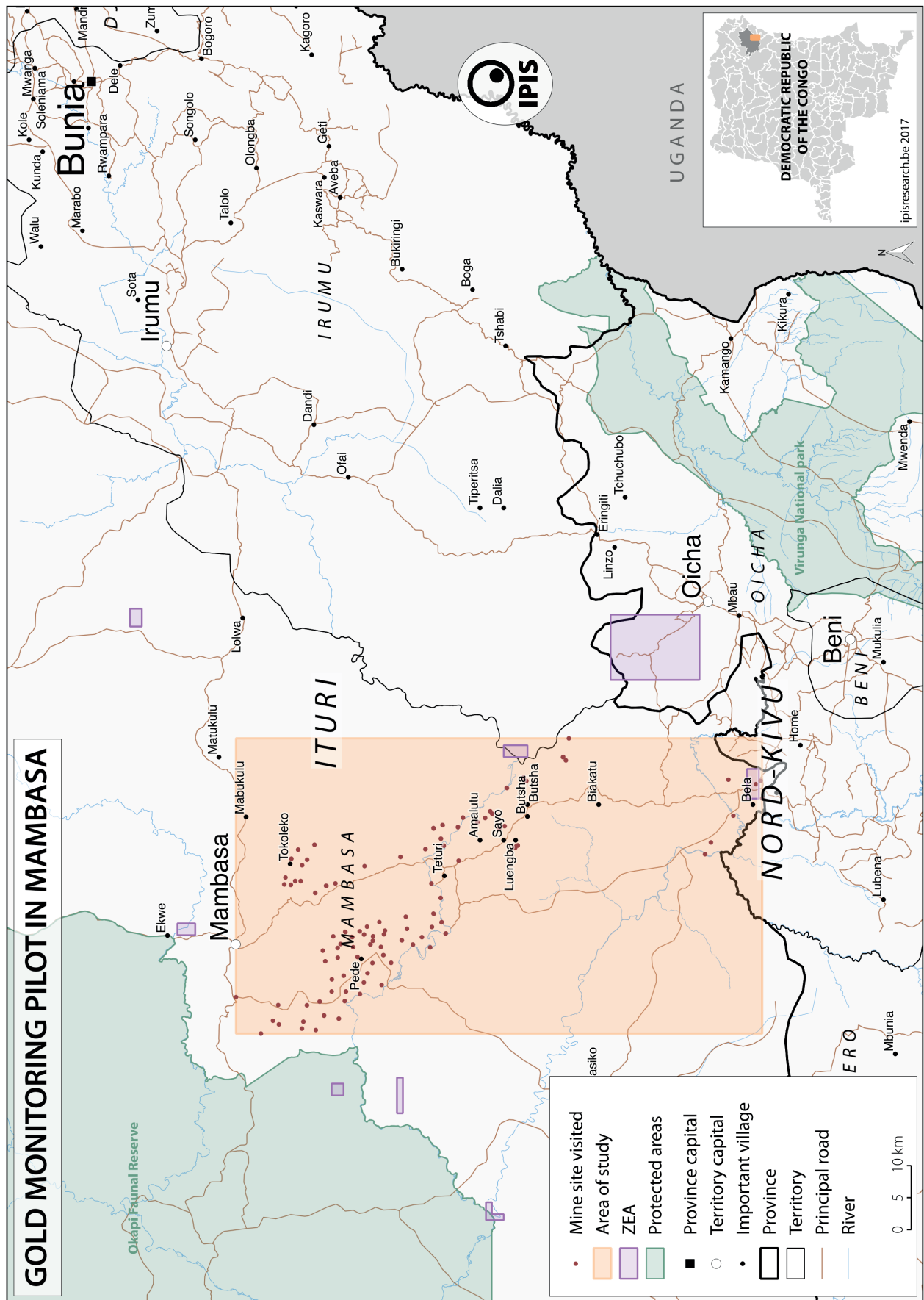
Entre janvier et mars 2017 (saison sèche), les équipes de monitoring conjointes ont visité et surveillé 117 sites miniers, dont 10 étaient abandonnés.²⁷ La deuxième série de visites s'est déroulée pendant la saison des pluies, entre avril et juin 2017, et a permis de recueillir des données sur 115 mines, dont 8 étaient abandonnées. Les enquêteurs ont reçu pour instruction de visiter les mêmes sites miniers, de manière à pouvoir en observer les tendances et les évolutions. Il n'a cependant pas toujours été possible de collecter des données de suivi, soit parce que les mineurs avaient abandonné certains sites, soit parce que des activités minières étaient apparues ou avaient été identifiées dans de nouvelles zones lors de la deuxième période de monitoring. De plus, dans certains cas, les résultats de la première et de la deuxième visite n'ont pas pu être comparés parce que la première équipe y avait recueilli des données pour l'ensemble du site, et que la deuxième équipe avait seulement pris en compte un chantier, c'est-à-dire une entité plus petite du site (voir ci-dessous). Sur le total des visites, 92 sites miniers ont été surveillés pendant la saison sèche et la saison des pluies et avaient au moins un mineur présent et actif sur place. Ces 92 sites constituent le cœur d'analyse du présent rapport.

Certaines grandes mines sont subdivisées en plus petites unités, appelées '*chantiers*'. Au total, les enquêteurs ont identifié 15 de ces *chantiers*.²⁸ Étant donné que les différents *chantiers* d'une seule mine peuvent présenter des formes et champs d'activité très différents, nous nous sommes toujours basés pour nos analyses sur le niveau de données le plus bas disponible. En d'autres termes, pour les sites subdivisés en *chantiers*, les calculs se font au niveau de ces derniers. Cette distinction est essentiellement d'ordre cartographique. Par souci de clarté, nous ne faisons pas cette division dans l'analyse de ce rapport, ce qui signifie que les 92 sites surveillés comportent à la fois des mines et des *chantiers*.

26 Radio Okapi, *Les FARDC récupèrent le foyer de Muchacha*, 4 septembre 2016 <http://www.radiookapi.net/2016/09/04/actualite/en-bref/ituri-les-fardc-recuperent-le-foyer-minier-de-muchacha>

27 Un site ('Motumo') initialement inclus dans le planning a dû en être exclu par la suite pour des raisons d'insécurité dues à la présence de Mai-Mai Simba dans la mine en question.

28 13 chantiers constituaient la seule zone où de l'activité pouvait être observée sur le site minier correspondant, et les 2 autres appartenaient au même site (appelé 'Autochtone').



Les mines se situent toutes dans une **zone peu peuplée** (la densité moyenne de population dans le territoire du Mambasa est de 6 habitants au kilomètre carré),²⁹ recouverte dans sa plus grande partie de forêt tropicale. Mambasa est la seule grande ville dans la zone couverte, et la grande majorité de la population est répartie dans de petits villages. À l'exception des deux axes principaux qui relient Mambasa à Kisangani, Beni et Bunia, les routes sont quasiment inexistantes.

42% des mines se trouvent dans un rayon de 5 km d'un village, tandis que 25% sont à plus de 10 km de toute habitation. La distance moyenne entre un site minier et le village le plus proche est de 7,34 km. Étant donné qu'un grand nombre des chemins (souvent étroits) qui conduisent aux sites miniers serpentent à travers collines, forêts et cours d'eau, le temps de déplacement moyen peut prendre un peu moins de 2 heures (aller simple). Cet **accès difficile** est une des raisons pour lesquelles de nombreux mineurs construisent leurs propres camps sur ou à proximité des sites miniers (voir section 4.3.).

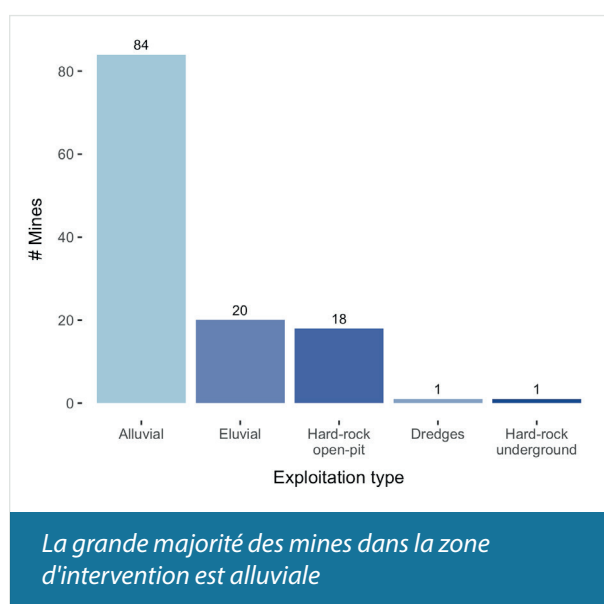
L'accès devient encore plus difficile pendant la saison des pluies,³⁰ quand les routes d'accès sont glissantes (au mieux) ou complètement inondées (au pire), ou simplement lorsque les pluies tropicales rendent impossible toute progression à pied.

Types d'exploitations

Dans le cadre du présent projet pilote de monitoring de l'or artisanal, IPIS a catégorisé les types d'exploitations aurifères en quatre groupes principaux : exploitation minière alluviale à ciel ouvert, exploitation minière éluviale à ciel ouvert, exploitation minière de roche dure à ciel ouvert et exploitation minière de roche dure souterraine. On trouve régulièrement différents types d'exploitation sur un même site (ce qui explique pourquoi la somme de leurs occurrences détaillée ci-dessous est supérieure à 100%).

Une première catégorie est celle des **exploitations minières alluviales**. Les mineurs y creusent la terre et le sable, dans ou le long du lit d'une rivière ou d'un ruisseau, et en extraient de la poussière d'or ou des pépites / paillettes.

Ces dépôts placériens, comme ils sont aussi parfois appelés, sont créés par érosion mécanique du gisement minéral primaire puis déposés dans les lits de rivières via les systèmes hydrologiques.³¹ 91% des sites miniers visités pratiquent une exploitation de type alluviale. Cette omniprésence est liée à la géographie de la région, dominée par la rivière Ituri et ses affluents. Ce type d'exploitation est relativement sûr, en dépit des risques d'inondations dans les mines proches des grands fleuves. Elle demande moins d'efforts et d'investissements que d'autres types d'exploitation. En règle générale, l'or y est plus concentré que celui qui est extrait dans les exploitations minières de roche dure (voir ci-dessous).³²



29 IVK Pax Christi et Haki Na Amani, *Un avenir en or en Ituri ?*, août 2012, p.9.

30 Bien que la saison des pluies se soit légèrement déplacée au cours des dernières années (apparemment suite au changement climatique), les enquêteurs et les contacts à Mambasa indiquent qu'elle dure normalement d'avril à juin, puis à nouveau de septembre à novembre.

31 Estelle Levin Ltd et WWF, *Methodological Toolkit for Baseline Assessment and Response Strategies to Artisanal and Small-Scale Mining in Protected Areas and Critical Ecosystem*, Londres, juin 2012, p.3.

32 Dans un grand site (Lukusa) de la zone couverte, le lit de la rivière est également creusé par un certain nombre de dragues.



Exploitation minière alluviale à Mambasa (IPIS, 2017)

La deuxième catégorie comprend les **exploitations minières** éluviales. À l'instar des exploitations alluviales, elles ciblent les dépôts placériens secondaires qui résultent de la décomposition de dépôts primaires.³³ Les précipitations et l'érosion ont déposé ces placers sur des versants de collines ou dans des zones de plaine³⁴. Ici, les mineurs balayent la terre et creusent des trous peu profonds, à la recherche de particules d'or. Un détecteur de métaux est souvent un instrument utile pour ce genre de travail et peut considérablement faciliter les opérations. Ce type d'exploitation concerne 22% des 92 sites actifs visités.



Exploitation minière éluviale à Mambasa (IPIS, juin 2017)

-
- 33 Institut d'études géologiques des États-Unis, *Methodology Toolkit for Field Assessment of Artisanally Mined Alluvial Diamonds Deposits*, Virginie, 2014, p.3
- 34 On appelle parfois 'dépôts placériens colluviaux' les sédiments non consolidés que l'érosion dépose au pied des collines.



Mineurs dans un puits à l'entrée d'une (nouvelle) galerie (IPIS, juin 2017)



Mineurs dans un puits à l'entrée d'une (nouvelle) galerie (IPIS, juin 2017)

Outre ces deux types d'exploitation minière de dépôts placériens secondaires, IPIS distingue deux types d'exploitation des gisements minéraux primaires. Les veines d'or sont emprisonnées dans la roche dure du sous-sol. Une fois qu'ils ont localisé une veine, les mineurs essaient de la suivre et de la mettre au jour en creusant des **trous** le long de celle-ci ou en cherchant à l'atteindre via des **galeries souterraines**. Ces opérations exigent plus d'équipement pour extraire des morceaux de pierre de la paroi rocheuse, ainsi que pour écraser et déblayer les débris. Les techniques sont également plus sophistiquées. Les trous doivent être soigneusement étagés pour éviter les glissements de terrain ou les éboulements, tandis que les galeries ou puits de mine doivent être bien étançonnés et équipés de systèmes de ventilation et de drainage. De telles galeries n'ont été identifiées que sur deux sites, alors que l'utilisation de trous dans l'exploitation minière de roche dure se présente dans 20% des sites visités.



Mineurs creusant des trous pour suivre une veine aurifère (IPIS, juin 2017)

Statut légal des mines artisanales

Le code minier congolais,³⁵ le *Règlement minier*³⁶ et plusieurs décrets ministériels³⁷ déterminent où et pour qui l'exploitation artisanale est autorisée. D'après la loi, les mineurs artisanaux doivent être titulaires d'une licence, être organisés en une coopérative dûment enregistrée par le ministère des Mines, et travailler dans une **Zone d'Exploitation Artisanale** (ZEA) telle que renseignée par le *Cadastre Minier* congolais ou CAMI.

Les **coopératives** peuvent introduire auprès de la *Division des Mines*³⁸ une demande de reconnaissance d'une zone en tant que ZEA. S'il n'y a pas d'autre concession ou titre sur cette zone, la Division émet une évaluation positive, enregistre les coordonnées et transfère le dossier au gouverneur provincial. Si le gouverneur approuve la demande, il transmet le dossier au *Cadastre Minier* (CAMI) à Kinshasa. Ensuite, deux experts du CAMI viennent inspecter la surface de la zone, vérifient les coordonnées GPS et transmettent leurs conclusions à la Direction des Mines (département du Ministère des Mines à Kinshasa).³⁹ Si l'avis des experts est favorable, le ministre national l'approuve normalement et enregistre la ZEA par décret ministériel. Ce processus est complexe et coûteux car il implique de nombreuses autorités à un niveau élevé.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'y a que 7 (petites) zones minières artisanales sur l'ensemble du territoire du **Mambasa**.⁴⁰ Il existe en outre une grande confusion quant à leur emplacement réel. Peu de gestionnaires de sites miniers semblent savoir si leurs mines se situent dans une ZEA ou non, et les antennes du SAESSCAM ne disposent pas non plus des informations nécessaires pour fournir une réponse formelle. L'absence de coopératives minières dans la région est une autre explication du nombre limité de ZEA et de la confusion quant à leur emplacement exact à Mambasa. IPIS n'a identifié en l'occurrence qu'une seule coopérative, la CODEMA (*Coopérative de Développement des Exploitants Miniers Artisanaux*), qui regroupe plusieurs propriétaires de sites miniers (appelés AFM ou *Administrateurs de Foyers Miniers*, voir section 4.2).

En l'absence de plus de coopératives et ZEA formellement enregistrées, les droits d'exploration et d'exploitation sont délivrés par le Bureau de la *Division des Mines* à Mambasa. Un *Agrément Minier* de cette nature (titre minier) coûte 450 USD et doit être renouvelé chaque année. Souvent, les propriétaires de sites miniers présentent le *cahier des charges* comme preuve de droits miniers. Il s'agit en l'occurrence d'un accord avec la communauté locale, qui autorise leurs activités (voir section 4.2.).

4.2. Activités minières

Sur la base des données recueillies par les équipes de monitoring, la présente section s'étend plus en détail sur quatre aspects différents des activités minières dans la zone couverte : la gestion des sites miniers, l'organisation du travail, le processus de production, ainsi que la santé et la sécurité dans les mines observées.

35 Journal Officiel de la République démocratique du Congo, *Loi n°007/2002 portant Code Minier*, art. 97-114, 15 juillet 2002, pp 66-71.

36 Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, Kinshasa, 26 mars 2003.

37 Par exemple : ministère des Mines, *Arrêté ministériel n°0706/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 20 septembre 2010 portant mesures urgentes d'encadrement de la décision de suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu*.

38 Journal Officiel de la République démocratique du Congo, *Loi n°038/2003 portant Règlement Minier*, art. 10, 26 mars 2003, p. 12.

39 Journal Officiel de la République démocratique du Congo, *Loi n°007/2002 portant Code Minier*, art 109, 15 juillet 2002, p. 70

40 Ministère des Mines, *Arrêtés Ministériels n°0949-0950-09501-0952-0953-0954-0955 pour les ZEA-490/-489/-484/-481/-480/-479*, portant institution d'une zone exploitation artisanale dans la province de l'Ituri, Kinshasa, 11 décembre 2015. La rareté de ZEA est un problème général en RDC. Dans sa mise à jour 2015 de la carte Web interactive de l'exploitation minière artisanale dans l'est de la RDC, IPIS n'a pu identifier que 15 sites se trouvant dans une ZEA : <http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/>.

Gestion des sites miniers

La gestion des sites miniers à Mambasa est fortement hiérarchisée et patriarcale. Même si tous les sites sont différents, il existe des caractéristiques communes qui ont de profondes racines historiques et qui résistent aux changements ou à la modernisation.

Tout en haut de la hiérarchie se trouve un **Administrateur du Foyer Minier (AFM)**, ou titulaire de la concession. Il (ou occasionnellement elle) est le (la) principal(e) responsable du site minier et gère les relations avec les acteurs externes comme les investisseurs, les autorités locales (coutumières) et les agents miniers du SAESSCAM ou de la *Division des Mines*. Dans la zone couverte, 13 AFM sont basés en permanence sur leur site minier, mais la plupart des autres n'y sont qu'occasionnellement : près de 55% se rendent sur leur site au moins une fois par mois, 16 AFM y viennent entre 1 et 4 fois par an, 4 de manière irrégulière (par exemple seulement quand la production est suffisante), et 9 AFM ne se rendent jamais sur leur site (généralement parce qu'ils y sont représentés par un membre de leur famille).

À Mambasa, les AFM se sont organisés au sein de la *Coopérative de Développement des Exploitants Miniers Artisans* (CODEMA). Cette coopérative, qui a été créée et qui opère sous l'impulsion du SAESSCAM, sert essentiellement à coordonner et superviser des questions comme la fiscalité, la formation technique, la santé et la sécurité, etc. Actuellement, environ 30 AFM sont membres de cette coopérative. Avec le SAESSCAM, cette dernière s'efforce d'emporter une adhésion plus complète des AFM.

Ce sont les AFM qui soumettent au chef ou conseil local la demande de titre de prospection d'une certaine zone, et si la réponse est positive, qui négocient le droit d'extraction. Ce droit est ensuite enregistré dans un *cahier des charges*, c'est-à-dire un contrat avec la communauté locale. Ce contrat prévoit une compensation périodique pour l'exploitation minière dans la région ainsi que des investissements spécifiques dans des projets de développement local (comme contribuer à la construction d'écoles, d'hôpitaux et de routes). Ces titres d'exploration ou d'exploitation doivent être officialisés par la *Division des Mines*, qui en fixe le périmètre exact, et sont renouvelés annuellement.

Un autre aspect important du travail de l'AFM est de rechercher des investisseurs pour les opérations minières de son site. Comme son revenu dépend de la productivité du site (voir section 4.3.), l'AFM investit aussi régulièrement ses propres capitaux pour fournir de l'équipement, de la nourriture et des boissons aux travailleurs des mines. C'est surtout le cas dans la phase d'exploration, lorsque les mineurs creusent pendant des jours ou des mois sans en tirer beaucoup de revenus. Dans ce cas, l'AFM assure le rôle de *fournisseur* ou *préfinancier*.



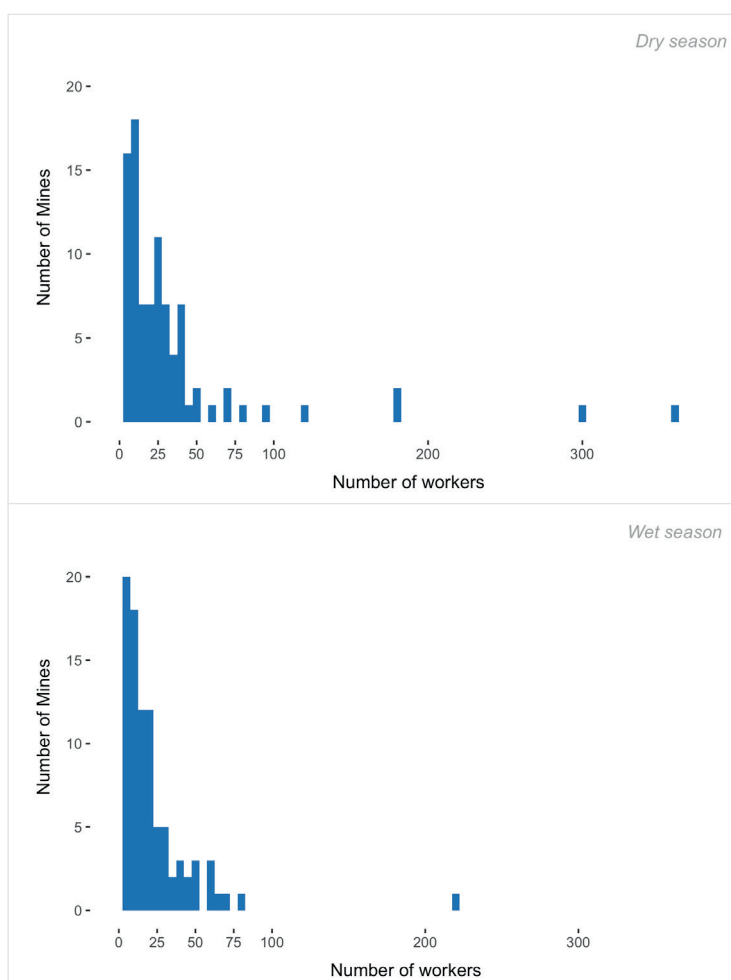
En règle générale, l'AFM nomme un **Président Directeur Général (PDG)** comme principal responsable opérationnel de la mine. C'est assez souvent un membre de la famille ou un ami proche de l'AFM. Il en va de même pour le *Directeur Général* (DG) et le *Secrétaire Général* (SG), des fonctions qui existent sur de nombreux sites miniers. En dehors de représenter l'AFM et de s'assurer que ce dernier reçoive sa part du bénéfice, la description de leurs tâches est rarement claire. D'une manière générale, ils aident le PDG à gérer l'activité opérationnelle quotidienne sur le site minier. Habituellement, ce sont des propriétaires de trous ou des mineurs qui ont un certain niveau d'autorité sur leurs collègues en raison de leur position sur l'échelle sociale. D'autres postes, tels que *Chef de Siège*, *Chef de Camp*, *Commandant de Brigade* (responsable de la sécurité sur le site minier) ou *Chef de Chantier*, ne sont normalement pas pourvus par voie de nomination mais par un vote des mineurs. Ensemble, ces fonctions constituent l'équipe de gestion du site minier.

Même si le nombre de ces fonctions et leurs titres peuvent suggérer le contraire, le travail sur les sites miniers du Mambasa n'est **pas particulièrement organisé**. Les titres sont associés à des privilèges plutôt qu'à des responsabilités, et la coordination ou la planification se font de façon aléatoire et au jour le jour. La plupart des gestionnaires de sites miniers conservent néanmoins une certaine forme **d'archives**. La grande majorité d'entre eux (plus de 90%) enregistrent le nombre de travailleurs, mais seulement 55% notent également leur nom (parfois sous la forme d'un registre de présence quotidienne). Des registres de production sont tenus sur environ la moitié des sites, mais les ventes ne sont enregistrées que sur un tiers. En outre, environ un gestionnaire sur trois tient un inventaire des outils et des machines. Plusieurs répondants ont indiqué qu'ils enregistrent en outre les taxes qu'ils paient au SAESSCAM (appelé '*dîmes*'). De manière générale, ces registres ne sont pas très structurés, confondent les unités de mesure ou ne sont mis à jour que de façon irrégulière, ce qui complique évidemment les efforts de traçabilité.

L'une des tâches du SAESSCAM est d'encourager les gestionnaires de sites miniers à améliorer la qualité de leurs registres. Ces gestionnaires ont cependant souvent plus à gagner d'une certaine opacité des données, en particulier dans leur relation avec le SAESSCAM, qui est l'entité chargée de collecter les taxes de l'état sur la production et de contrôler si les mineurs ont une licence ('*cartes de creuseurs*').

Organisation du travail

Bien qu'il y ait un grand nombre de sites miniers autour de Mambasa, aucun n'est exceptionnellement vaste. Pendant la saison sèche, les sites miniers hébergent en moyenne quelque 33 **mineurs** qui travaillent dans les différentes phases du processus de production d'or. Si l'on y ajoute les travailleurs nonmineurs (tels que les commerçants, les tenanciers de restaurants, les bouchers, etc.) et les personnes à charge des mineurs, cela porte la population totale moyenne à environ 45 individus pendant les heures de travail. Pendant la saison des pluies, ces chiffres ont diminué respectivement à 22 et 31.



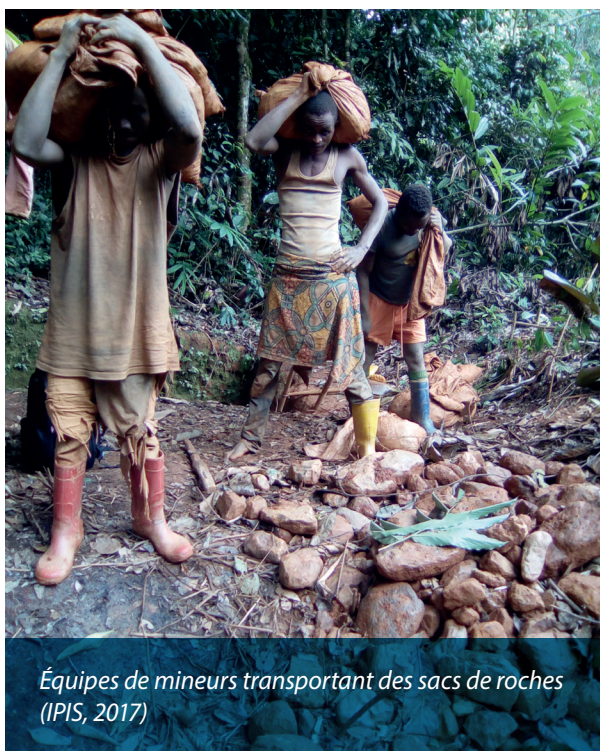
La plupart des mines ont entre 0 et 50 travailleurs, seulement 2 ont eu plus de 300 travailleurs en saison sèche

Cela s'explique principalement par les fortes précipitations qui rendent l'exploitation minière plus longue et plus ardue sur beaucoup de sites miniers. Il existe une **grande variété de tailles** entre ces sites. Certains n'emploient que 2 mineurs, mais le plus grand site minier comptait 500 personnes au moment de la visite, dont 360 travaillant dans les mines. Au total, sur les 92 sites surveillés, nos enquêteurs ont identifié 3 066 travailleurs actifs dans le processus de production pendant la saison sèche (sur une population de travail totale de 4 097 individus), et 2009 pendant la saison des pluies (sur une population totale de 2 821 individus).

À quelques endroits, certains de ces travailleurs creusaient de façon individuelle, mais la plupart du temps les mineurs sont **organisés en équipes** (écuries) sous la direction d'un chef d'équipe, appelé *Chef de Trou*. Dans la zone couverte, il n'y a pratiquement pas de division du travail ou de spécialisation entre les équipes. Chaque équipe se charge de toutes les différentes phases du processus de production d'or, depuis la prospection jusqu'au traitement du minerai, en passant par le creusage et le concassage. Seul le transport de l'eau et des roches est parfois délégué à d'autres personnes, souvent des femmes et des enfants (voir ci-dessous) ou à des membres de l'ethnie pygmée. Sur plusieurs sites, le concassage des pierres ainsi que le lavage et le tamisage de la poussière d'or sont soustraits.



Équipe de mineurs montrant ses équipements (IPIS, janvier 2017)



À Mambasa, la **formation des équipes** part plus souvent de la base que du haut, c'est-à-dire que les travailleurs ne sont généralement pas 'affectés' à une équipe mais 'se joignent' à un groupe sur la base de liens d'amitié ou familiaux. Parfois, les équipes sont composées par un *fournisseur* ou un préfinanceur. Cette personne (pré-) finance les opérations en fournissant de la nourriture et en mettant à la disposition de l'équipe des outils de base, comme des pioches et des pelles. En échange, le *fournisseur* reçoit soit une certaine partie de la production, soit une redevance convenue (voir section 4.3. sur la répartition des richesses).

En raison de la façon dont les équipes sont formées, leur **taille varie** d'un site à l'autre, et régulièrement aussi sur un même site. Elle dépend aussi du nombre de personnes qui sont venues travailler ce jour-là, car beaucoup de mineurs combinent différents emplois. Certains sont agriculteurs à temps, d'autres tiennent un petit magasin ou encore donnent un coup de main dans l'entreprise familiale. D'une manière générale, entre 3 et 6 équipes sont actives sur un site minier, chacune composée en moyenne de 4 à 7 travailleurs. Il y a une grande variété entre les sites. Les enquêteurs ont par exemple identifié des sites avec 50 équipes, dont certaines comptaient jusqu'à 27 travailleurs. Même si le travail en équipe apporte une certaine structure, l'organisation du travail reste généralement informelle et désinvolte. Lorsqu'une équipe estime avoir épuisé une certaine zone de minerai par rapport aux outils dont elle dispose et à ses capacités, elle passe à une autre parcelle, se basant sur des ouïdire, des découvertes prometteuses précédentes, ou un simple pressentiment.

En moyenne, les mineurs actifs dans la zone couverte **travaillent 6 jours par semaine** en saison sèche, et 4 pendant la saison des pluies. Une différence du même ordre se présente pour le nombre moyen d'heures de travail par jour, soit environ 8 heures à la saison sèche, et 5 à la saison des pluies. Ces différences s'expliquent principalement par les conditions d'exploitation minière, qui sont beaucoup moins favorables et plus dangereuses pendant la saison des pluies. Comme c'est généralement aussi l'époque de l'année où il faut plus de bras dans les champs, un nombre considérable de mineurs se consacrent à l'agriculture à cette période.

Processus de production

Bien qu'une large part de l'exploitation minière autour de Mambasa se fasse par fouille du lit de la rivière, les mineurs doivent régulièrement creuser plus profondément pour trouver du minerai. Cela va de petits trous jusqu'à de véritables galeries d'extraction, à ciel ouvert ou souterraines. Au total, les enquêteurs ont dénombré **271 trous sur 41 sites**, le nombre le plus élevé de trous constaté sur un même site étant de 32. Lors de la visite à la saison sèche, 24% de ces trous étaient en cours d'exploration aurifère, 46% se trouvaient dans la phase de découverte, et 29% produisaient effectivement de l'or. Pendant la saison des pluies, le nombre de trous est retombé à 167 (sur 34 sites), dont 19% étaient en cours d'exploration, 40% en phase de découverte, et 41% produisaient effectivement de l'or.

Le temps moyen nécessaire dans la région pour retirer la couche de sol couvrant la mine (y compris les arbres ou toute végétation qui y pousse) et atteindre ainsi la veine est d'environ 25 jours, avec des extrêmes allant d'un seul jour jusqu'à 6 mois. Cela explique pourquoi certaines mines peuvent traverser de longues périodes de très faible production, dans l'espoir de réaliser par la suite de gros bénéfices.



Ce **lourd processus de creusage, concassage et broyage est essentiellement manuel**. Sur la grande majorité des mines (plus de 80%), les travailleurs utilisent des méthodes d'extraction très rudimentaires, ne disposant de rien d'autre que de pioches, bêches, pelles, houes, machettes, marteaux et mortiers. Plus de 15% d'entre eux utilisent des outils plus avancés tels que marteaux-piqueurs, pompes à eau motorisées et détecteurs de métaux. La présence de machines de concassage (*concasseurs*) et de broyage (*broyeurs*) des roches n'a été observée que dans quelques mines seulement.

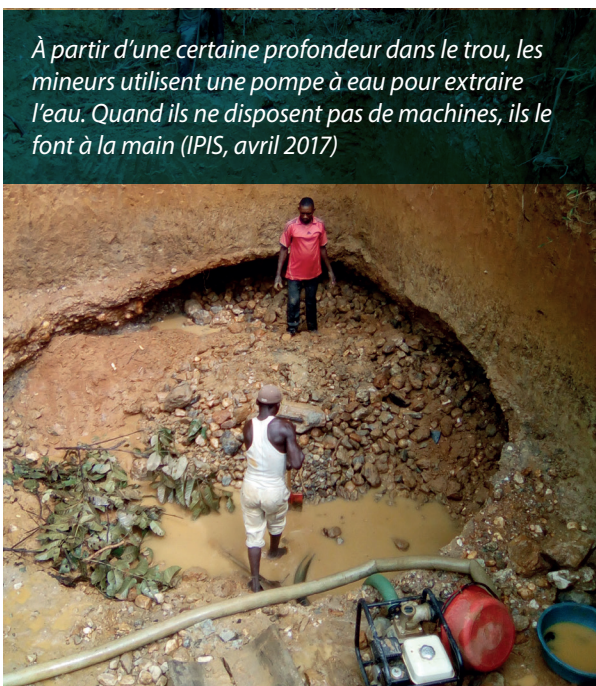
Le **faible niveau de mécanisation** est un grief récurrent dans la région. De ce fait, non seulement le travail est très exigeant et souvent plus risqué, mais les niveaux de production sont aussi inférieurs aux normes. Les mineurs abandonnent souvent les sites de façon prématurée, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de poursuivre les opérations, soit parce qu'ils n'ont aucune idée de la concentration d'or qui se trouve encore sous leurs pieds. Les outils qui font le plus défaut aux mineurs de la région sont des pompes à eau, des marteaux-piqueurs, des détecteurs de métaux et des broyeurs.



Des détecteurs de métaux aident les mineurs à localiser les meilleurs endroits pour creuser (IPIS, juin 2017)



Les broyeurs brisent les roches en petites pierres que l'équipe réduit ensuite en poudre avant de la traiter, parfois au mercure



À partir d'une certaine profondeur dans le trou, les mineurs utilisent une pompe à eau pour extraire l'eau. Quand ils ne disposent pas de machines, ils le font à la main (IPIS, avril 2017)



Sur les sites miniers autour de la ville de Mambasa, c'est presque toujours l'équipe qui extrait l'or qui se charge aussi de laver et de **traiter le minerai**. Dans la plupart des cas, tout cela se fait sur le site ou à proximité. Le temps de marche moyen vers la zone de traitement est d'un peu plus de 10 minutes. Dans la grande majorité des cas (92%), le lavage se fait dans une rivière ou un ruisseau. Les principaux cours d'eau utilisés par les mineurs artisanaux dans la région sont la rivière Ituri et ses affluents. Sur certains sites, les mineurs pompent les eaux souterraines pour traiter le minerai, ou creusent un grand trou qu'ils remplissent ensuite d'eau (également appelé '*réservoir*').



Dans la **phase de traitement** aussi, les **outils** sont plutôt basiques et la plupart des mineurs utilisent simplement des tamis, des batées et des boîtes d'écluse. La séparation par gravité est la principale méthode utilisée dans l'extraction d'or artisanal. Elle exploite la différence de densité entre la pierre / le sable et les particules de minerai. Deux de ces méthodes sont les plus utilisées, souvent de manière complémentaire. La première est celle bien connue du tamisage, la seconde utilisant ce qu'on appelle des boîtes d'écluse. Il s'agit de longues rampes étroites dans lesquelles le minerai d'or est séparé du gravier, du sable ou de la terre, en les mélangeant à de l'eau et en faisant couler le tout le long de la boîte d'écluse. L'or, plus lourd, coule et est retenu par des tapis ou des traverses au fond de la boîte d'écluse, qui empêchent son écoulement. Près de 90% des sites dans la zone de monitoring utilisent l'une ou l'autre forme de boîte d'écluse (en moyenne 6 par site). Il y en a de nombreuses formes et qualités différentes. Dans de nombreux cas, les experts d'IPIS ont relevé l'utilisation de boîtes d'écluse mal conçues, qui se traduit par un faible taux de récupération d'or.





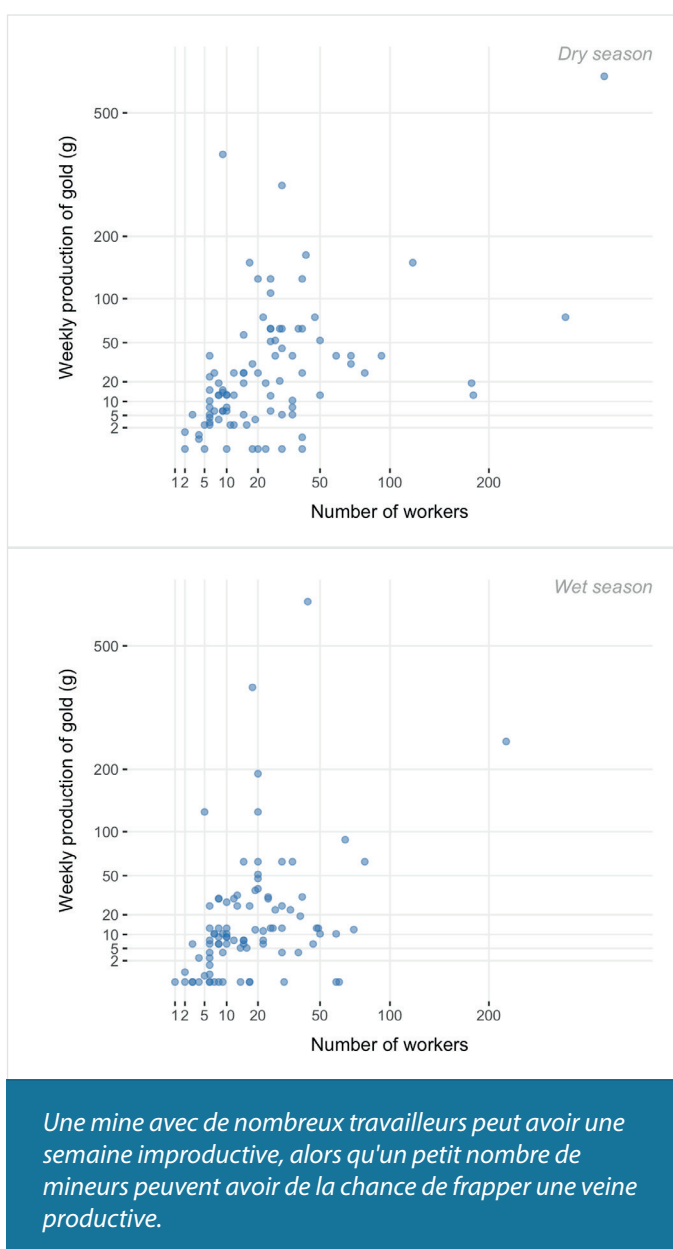
Différents types de boîtes d'écluse observés dans le territoire du Mambasa (IPIS, 2017)

Pour de multiples raisons, il est difficile d'obtenir des **estimations de production** fiables. Pour commencer, il y a au fil du temps de grandes variations de production sur un site, tant en termes de quantité que de qualité. Régulièrement, les mineurs ont plusieurs semaines ou mois de vaches maigres, avec une production limitée voire inexistante, avant une courte période de (haut) rendement. Cela se reflète dans les enquêtes, où 58% des mineurs ont répondu qu'au moment de la visite, la production était mauvaise, 34% l'ont qualifiée de normale, et à peine 7% ont déclaré que c'était une bonne semaine (1% n'ayant pas donné de réponse). En outre, les différences entre les sites au niveau des méthodes de production et de traitement, de concentration en minerai et de facilité d'extraction, sont si importantes qu'il est difficile d'extrapoler. Même quand les gestionnaires de sites miniers tiennent des statistiques sur la production, l'or est si facile à cacher qu'ils ne connaissent pas la quantité exacte produite sur leur site. Qui plus est, d'importantes quantités d'or passent de mains en mains sans jamais avoir été enregistrées. Dans des sites et villages reculés, par exemple, les mineurs paient les restaurants et magasins directement

en or. La peur de l'impôt, du vol ou du pillage peut en outre inciter les répondants à sousdéclarer la production, même si le réflexe entrepreneurial pour attirer des investisseurs devrait les inciter à surestimer cette production.

Après une analyse minutieuse, IPIS estime la production hebdomadaire totale des 92 sites surveillés à environ 4 kg d'or pendant la **saison sèche**. La production mensuelle estimée pour la région est donc d'environ 17,2 kg. Cette estimation implique que la production d'un travailleur dans cette région est d'environ 1,31 gramme par semaine pendant la saison sèche. À la **saison des pluies**, la production hebdomadaire dans la zone couverte retombe à environ 3,1 kg (13,2 kg par mois). Il est intéressant de constater que, dans la mesure où le nombre total de travailleurs passe de 3 066 en saison sèche à 2 009 en saison des pluies, la production par mineur passe dès lors à environ 1,53 gramme par semaine. Pour les deux saisons, la production est considérablement plus élevée que le 1,17 gramme par creuseur et par semaine estimée par IPIS pour l'extraction d'or artisanal dans l'ensemble de l'est de la RDC entre 2013 et 2015.⁴¹ Cela met en évidence l'importance et le potentiel de Mambasa en tant que région aurifère de la RDC.

Plusieurs facteurs expliquent le fait que **la production générale est plus faible et la production individuelle plus haute pendant la saison des pluies**.



Pour commencer, il y a moins de travailleurs parce qu'il faut plus de main d'œuvre dans l'agriculture et que les conditions minières deviennent plus difficiles quand les pluies arrivent. Les trous se remplissent d'eau (ce qui explique leur diminution de 271 à 167), compliquant considérablement un travail déjà exigeant. Cela explique également pourquoi le temps consacré à l'exploration et à la découverte est moins important, ce qui fait passer la proportion de trous productifs de 29 à 41% (voir ci-dessus). C'est une des raisons pour lesquelles la production est proportionnellement plus élevée avec moins de travailleurs. Une autre raison est que les pluies (particulièrement les premières de la saison) font descendre les particules de minerai des flancs des collines vers les ruisseaux et les rivières, ce qui augmente la productivité des exploitations minières alluviales.

41 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo, 2015 update*, Anvers, octobre 2016, p. 16.

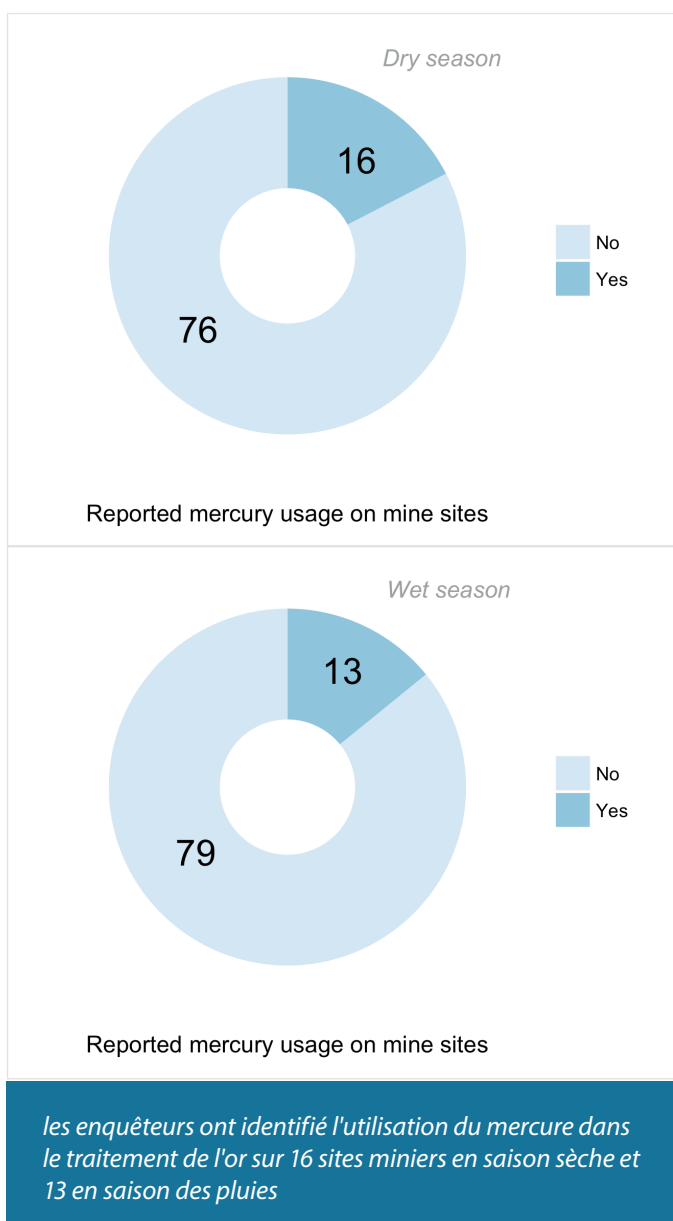
Santé et sécurité

Les méthodes gravitationnelles de séparation du minerai, expliquées ci-dessus, prennent souvent beaucoup de temps pour obtenir un minerai de bonne pureté et présentent des risques élevés en termes de perte. C'est la raison principale pour laquelle ces méthodes sont souvent assorties d'une **utilisation de mercure**. Du mercure est mélangé à de l'or, et cela forme des alliages appelés amalgames. Ces amalgames sont ensuite chauffés ou brûlés, le mercure s'évapore et seul l'or subsiste. Ce processus est facile, bon marché, rapide, fiable, efficace et peut être exécuté indépendamment par chaque producteur ou acheteur d'or sur le site de la mine, dans un centre de traitement, voire chez soi.

Cette pratique largement répandue dans l'exploitation minière artisanale a cependant de graves **répercussions sur la santé et l'environnement**. La substance et les vapeurs qui s'en dégagent sont dangereuses car elles attaquent le système nerveux central et peuvent entraîner de sérieux problèmes neurologiques et de développement, particulièrement pour les nourrissons et les fœtus.⁴² Bien que la plupart des mineurs travaillant avec du mercure sachent que le produit est dangereux (certains d'entre eux ayant déjà ressenti de fortes migraines), peu sont sensibilisés aux risques sérieux que cette substance fait courir à leur santé, ainsi qu'à celle des communautés environnantes et à l'environnement lui-même. Le mal est en grande partie causé par la libération ou l'écoulement de mercure dans le sol, les cours d'eau et les lacs, contaminant de la sorte l'eau potable, les animaux et les poissons. Les vapeurs dégagées sont très nocives et peuvent parcourir de longues distances, affectant ainsi les communautés à la fois proches et éloignées des zones minières.⁴³

Les enquêteurs ont répertorié l'utilisation de mercure dans le traitement de l'or sur 16 sites miniers (13 en saison des pluies). Bien que la plupart des mineurs qui l'utilisent disent recycler et réutiliser l'excédent de mercure (qui ne s'est pas amalgamé avec le minerai), les enquêteurs ont pu observer sur 4 sites que l'excédent de mercure était jeté avec les autres résidus.

Cela ne permet cependant pas d'obtenir une image générale de l'utilisation du mercure dans le traitement de l'or à Mambasa, car les enquêteurs n'ont pas été en mesure de vérifier l'utilisation de mercure par les mineurs qui rapportent leur production chez eux ou plus en aval dans la chaîne d'approvisionnement. Pour pouvoir faire cela, il faudrait une étude qualitative plus approfondie. Le cyanure, autre produit chimique dangereux utilisé parfois pour améliorer la pureté de l'or, n'a été identifié sur aucun des sites miniers visités.



42 OMS, *Aide-mémoire : Mercure et santé*, mars 2017, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs361/en/>.

43 UNEP/PNU, *Global Mercury Assessment 2013. Sources, Emissions, Releases and Environmental Transport*, Genève 2013, pp. 19-22.



Mineurs s'enfonçant dans des trous profonds ou des galeries, sans aucune tenue de protection

Sur aucun des sites les enquêteurs n'ont constaté l'utilisation de masques de protection, et des gants n'ont été utilisés qu'à une seule occasion. Ce genre **d'équipement de protection** pourrait préserver les mineurs de l'impact dangereux immédiat de l'utilisation du mercure, ainsi que d'autres risques et maladies, à commencer par les ecchymoses, les infections et les problèmes respiratoires provoqués par la poussière omniprésente (plus particulièrement dans les mines souterraines). Les bottes en caoutchouc portées par la plupart des mineurs sur près de 90% des sites miniers, sont les seuls équipements de travail offrant une certaine forme de protection. L'utilisation de casques n'a pu être observée que sur 1 des 41 sites (34 à la saison des pluies) où les mineurs creusent dans des trous et des galeries. Étant donné les investissements limités dans la région pour l'exploitation minière d'or artisanal, les faibles ressources disponibles sont plus volontiers utilisées pour améliorer le niveau de mécanisation que pour améliorer la santé et la sécurité. Ceci augmente d'autant plus les risques en cas de travail de nuit, répertorié sur 6 sites pendant la saison sèche et 9 sites pendant la saison des pluies. L'utilisation dangereuse et illicite d'explosifs n'a pu être répertoriée que sur 4 exploitations minières.

Alors que le SAESSCAM s'efforce d'améliorer les compétences techniques et les capacités dans la région, la plupart des mineurs artisanaux **manquent** encore toujours **de formation technique en matière de santé et de sécurité**. Conjugué au faible niveau de protection des mineurs, ce manque de formation entraîne un **risque élevé d'accidents**. Les répondants ont signalé 7 blessés et 6 décès suite à des accidents liés à l'exploitation minière sur 6 sites, dans les trois mois précédant la visite de monitoring au cours de la saison sèche. En revanche, aucun blessé mais 2 accidents mortels ont été signalés pour la saison des pluies. On pourrait s'attendre à ce que la période de la saison des pluies soit plus dangereuse, mais le nombre d'accidents y a diminué, et cela peut s'expliquer par la diminution du nombre de travailleurs, en particulier pour les mines de roches dures à ciel ouvert et souterraines, où se produisent la plupart des accidents. Les chiffres réels pourraient néanmoins être plus élevés, dans la mesure où ces données sont basées sur des autodéclarations. Cinq décès et cinq blessures ont été provoqués par l'éboulement de trous, une personne est décédée lors de l'éboulement d'un puits de mine, un mineur travaillant dans une mine alluvionnaire s'est noyé suite à une forte augmentation inattendue du courant, un autre s'est noyé dans un trou inondé, et un porteur a été gravement blessé en chutant sur une pente glissante alors qu'il portait une lourde charge.

D'autres mines de l'est de la RDC ont rendu compte d'accidents graves entraînant la mort de plusieurs dizaines de mineurs artisanaux.⁴⁴ L'éboulement d'un trou ou d'une galerie est l'accident le plus mortel et le plus commun sur les sites miniers artisanaux. Dans la zone couverte, les types d'exploitation les plus courants sont les mines alluviales, éluviales et à ciel ouvert (voir section 4.1.), dans lesquelles les risques sont considérablement moins élevés.

4.3. Contexte socio-économique plus large de l'exploitation minière

La présente section plonge plus profondément dans le contexte socio-économique plus large de l'exploitation minière à Mambasa. Elle dévoile ce que le monitoring a pu révéler sur la vie dans les sites miniers, la répartition des richesses, le rôle et la place des femmes, la présence d'enfants et les tensions sociales.

La vie sur un site minier

La plupart des sites miniers ont une population active stable de travailleurs locaux, qui y connaissent des hauts et des bas. Cependant, la nouvelle de la découverte de minerais et d'une production florissante se propage rapidement, et d'autres travailleurs **viennent alors de loin** pour obtenir leur part du gâteau. On les appelle '*les venants*' ou '*les nomades*'. Dès que la production diminue, beaucoup de ces 'nomades' se déplacent vers d'autres endroits pour y tenter leur chance. Il n'est donc pas surprenant d'entendre les gestionnaires de plusieurs sites miniers se plaindre du fait qu'ils manquent de main d'œuvre dans la difficile phase des travaux qui précèdent la découverte d'une nouvelle veine aurifère.

Comme mentionné précédemment, les sites miniers ne tiennent pas tous des dossiers sur leurs travailleurs, ni ne connaissent forcément leur origine. Sur les (70) sites où les enquêteurs ont pu obtenir des informations sur la **migration**, entre 45 et 52% des travailleurs venaient d'une autre province que celle de l'Ituri. La plupart d'entre eux étaient originaires de provinces limitrophes, avec par ordre d'importance le Nord-Kivu, le Tshopo et le Haut-Uélé. Jusqu'en juillet 2015, ces deux dernières provinces formaient avec l'Ituri et le Bas-Uélé l'ancienne Province Orientale. D'autres migrants venaient des provinces du Bas-Uélé, du Sud-Kivu, de l'Équateur, du Maniema, du Kasai, du Haut-Lomani et du Mongala, et d'autres encore de provinces aussi lointaines que le Mai-Ndombe, Kinshasa et le Kongo-Central, à plus de 3000 km à l'ouest du Mambasa.

La proportion importante de migrants issus des provinces congolaises de l'est est en partie due à l'insécurité persistante, liée aux mouvements de groupes armés qui ont provoqué des vagues massives de déplacement de la population. Sur les 3,7 millions de 'personnes déplacées internes' (PDI) en RDC à la fin de 2016,⁴⁵ on estime que 348 000 vivent en Ituri, 334 000 et 123 000 respectivement dans les territoires voisins du Lubero et du Beni / Oicha.⁴⁶ L'exploitation minière artisanale du sol aurifère du Mambasa constitue un moyen de subsistance important pour ce groupe particulièrement vulnérable, car il ne requiert pas de compétences spéciales, d'éducation ou de capital, et la main d'œuvre est toujours demandée.

44 Jeune Afrique, *RD Congo : 'Un éboulement dans une mine d'or fait au moins 20 morts'*, 18 décembre 2016: <http://www.jeuneafrique.com/385065/societe/rd-congo-eboulement-dor-20-morts>; Le Figaro, *'RDC: Un éboulement meurtrier dans une mine'*, 8 septembre 2015 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/08/97001-20150908FILWWW00388-rdc-eboulement-meurtrier-dans-une-mine.php>; La Libre Belgique, *'Au moins 60 morts dans une mine de l'est du Congo'*, 12 août 2012: <http://www.lalibre.be/actu/international/au-moins-60-morts-dans-une-mine-de-l-est-du-congo-51b8ef83e4b0de6db9c7969b>.

45 OCHA, *République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées*, mars 2017, p.1

46 Ibidem, p.3



Différents types de bâtiments permanents et temporaires dans les camps des sites miniers (IPIS, 2017)



Cette mobilité des mineurs, conjuguée au fait que beaucoup de mines du Mambasa se trouvent au fin fond de la brousse, explique pourquoi la grande majorité des sites (environ 90%) disposent d'un **camp** où les mineurs dorment et vivent. D'autres sites miniers sont situés plus près de gros villages, ce qui permet aux travailleurs de faire le déplacement chaque jour. Dans la grande majorité des camps (plus de 90%), les mineurs vivent avec leurs familles. Au total, les enquêteurs ont dénombré 3 786 personnes vivant dans plus de 80 camps de sites miniers (3 062 en saison des pluies), soit une moyenne de plus de 47 personnes par camp (37 en saison des pluies). Le plus grand de ces camps héberge 500 personnes et le plus petit 3.

Ces camps peuvent être de véritables villages sortis de terre autour des zones minières, avec des bâtiments permanents, des magasins et des restaurants, mais peuvent tout aussi bien se limiter à quelques bâches tendues sur une branche d'arbre. Environ la moitié des camps sont composés de quelques bâtiments permanents en bois ou en briques, mais seuls quelquesuns pouvaient être considérés comme étant en bon état. La plupart des camps avaient des logements ou des tentes en quantité insuffisante, mal entretenus, avec un trop grand nombre de personnes dormant sur une trop petite surface, de mauvaises conditions d'hygiène et d'équipements sanitaires, et un manque d'accès à de l'eau potable.

Répartition des richesses

En moyenne, avant impôt (voir section 4.6.), les **mineurs** dans la zone de monitoring conservent environ 74% des revenus de leur production d'or. Ce chiffre devrait être plus élevé dans la réalité, étant donné qu'il ne prend pas en compte le minerai non déclaré qui quitte le site minier en sousmain. C'est dans les exploitations minières alluviales plus individuelles (76%) que la part des mineurs est la plus élevée. Elle est la plus faible dans les exploitations éluviales et de roches dures (à ciel ouvert ou en galeries), où le travail a tendance à être organisé de façon plus centralisée (61%) et implique plus de coûts techniques.

Les mineurs paient en moyenne environ 15% à leur **AFM** pour avoir le droit de travailler sur le site. La clé de répartition la plus fréquente entre les mineurs et leur AFM (40% des sites recensés) était de 10/90. Le paiement consiste souvent en une combinaison d'un pourcentage payé par chaque équipe pour sa production et d'un montant hebdomadaire payé par chaque creuseur individuel qui veut tenter sa chance sur le site. Dans certains cas, ce montant hebdomadaire est une '*tige*' d'or brut par semaine,⁴⁷ dans d'autres les mineurs devaient travailler un jour par semaine au profit de l'AFM (surnommé '*salongo*' ou '*matour*' dérivé de '*mon tour*').

Les membres de l'équipe de gestion (voir section 4.2) sont majoritairement exemptés des redevances prélevées par l'AFM. Si les équipes sont préfinancées par un *fournisseur* ou approvisionnées et soutenues par un chef de trou, elles lui versent normalement un taux d'environ 16% sur leur production. Dans une minorité de petits sites (environ 10), avec une hiérarchie ou une organisation réduite, les mineurs conservent la totalité de leur production (hors taxes, voir section 4.6.).

Après déduction de ces redevances, la plupart des équipes partagent équitablement la production entre leurs différents membres. Pour les opérations plus techniques (en particulier dans les mines souterraines et à ciel ouvert), certains membres de l'équipe plus expérimentés ou formés ont tendance à percevoir une part plus importante. C'est généralement le chef d'équipe qui se charge de cette répartition. Cela se fait soit via la distribution du minerai proprement dit (sous forme de pépites, d'amalgames, de sable non traité ou de roches concassées), soit via le partage des revenus après la vente de la production à un négociant sur place ou dans une maison de négoce. Les équipes choisissent généralement elles-mêmes la façon dont elles veulent organiser cette distribution, ce qui implique qu'il peut y avoir diverses formes d'arrangements sur un même site.

Comme c'est le cas pour les données de production, il est difficile de calculer les revenus ou les salaires. De manière prudente, on estime qu'un mineur classique à Mambasa gagne entre 27 000 et 40 000 FC (soit plus ou moins 20-30 USD) par semaine.

47 Une *tige* est une unité de mesure congolaise équivalant à 4 allumettes de cire.

Rôle et place des femmes sur les sites miniers

Le processus de production d'or à Mambasa est largement **dominé par les hommes**. De nombreux hommes estiment que les femmes ne sont pas adaptées à ce dur labeur (et plus particulièrement à en récolter les revenus), et certains croient même que leur présence dans des puits ou des trous porte malheur. Les enquêteurs n'ont pu constater qu'une faible présence de femmes sur 10 sites à peine (entre 1 et 25% de la main d'œuvre), principalement affectées au lavage du minerai ou à l'évacuation manuelle de l'eau se trouvant dans les trous de mine (surnommées *motopompistes*). Certaines femmes, parfois appelées *butufes*, collectent et concassent individuellement des déchets de pierres et autres résidus d'exploitation, dans l'espoir de trouver de l'or. Bien qu'il ne soit donc pas facile pour les femmes de gagner leur vie dans les mines, certaines ont néanmoins réussi à y décrocher des postes importants. Sur 6 sites, des femmes ont été identifiées comme *fournisseuses* de nourriture et d'outillage pour les équipes minières, et au moins 2 femmes sont AFM de 3 mines au total dans la zone couverte. Aucune femme enceinte n'a été observée en train d'effectuer un travail minier difficile (ce qui équivaldrait à un 'carton rouge' dans le cadre du Mécanisme régional de certification de la CIRGL).⁴⁸

En dépit de l'absence généralisée des femmes dans les activités minières, la plupart des mines artisanales ne pourraient pas fonctionner sans leur présence. La grande majorité des activités non minières sont en effet assurées par des femmes. Leurs principales tâches étant la cuisine (sur près de 75% des sites miniers), le transport (une tâche souvent exécutée par des hommes et des femmes de l'ethnie pygmée) et la vente d'articles tels que de la nourriture, des snacks, des boissons ou des cigarettes (près de 50%). D'autres femmes encore exploitent un petit restaurant, cultivent des champs ou élèvent des poules ou des chèvres. Lors de regains d'activité dans la mine, un plus grand nombre de femmes pourraient venir vers le site ou les villages proches, pour vendre de la nourriture et d'autres produits aux mineurs.



48 Il n'est évidemment pas toujours possible pour les enquêteurs de déterminer cela à l'œil nu. Cependant, le fait qu'il y avait trois femmes parmi les enquêteurs engagés dans le projet pilote a rendu nos équipes beaucoup plus sensibles aux questions de cette nature.

Pour ce genre d'activités, les femmes sont **rémunérées** par un *fournisseur*, un chef de trou ou des mineurs. Cette rémunération peut se faire sous la forme de résidus de sable (avec peu de chances de connaître à l'avance la quantité de minerai qu'ils contiennent), de l'or (non traité) (une autre raison pour laquelle il est si difficile de tracer la production), ou de l'argent. De manière générale, ces activités sont beaucoup moins lucratives que les opérations minières, et les femmes sont généralement les premières à souffrir en période de faible production.

Comme mentionné précédemment, dans un très grand nombre de camps miniers, les hommes et les femmes vivent et dorment ensemble dans de petites tentes ou maisons. Sur seulement environ 17% des sites où des femmes étaient présentes (effectuant des activités minières ou non minières), les enquêteurs ont constaté la présence d'**installations sanitaires** séparées, souvent en mauvais état. Si on y ajoute la haute concentration d'hommes jeunes (dans certains cas séparés de leurs familles) dans des régions reculées où il y a peu à faire, la consommation excessive d'alcool et une présence limitée des autorités publiques, on obtient un environnement à **haut risque de harcèlement sexuel**. Face à ces difficultés, dans un certain nombre de sites, les femmes élisent une *mèrecheffe* pour veiller à leur bien-être sur le site et dans le camp, souvent avec la coopération de la brigade de sécurité du site minier. Sur l'ensemble de la période de monitoring, les répondants ont signalé des cas d'abus sexuels sur 7 sites miniers. Ce n'est probablement que le sommet de l'iceberg, et une recherche qualitative plus approfondie est nécessaire pour définir toute la portée de ce problème. Il en va de même pour la question des 'travailleurs du sexe' (et du risque de maladies sexuellement transmissibles que cela pose souvent) dans les sites miniers et leurs alentours. Les enquêteurs ont répertorié des '**travailleurs du sexe**' sur au moins 17 sites au cours des deux périodes de monitoring, parfois au nombre de 3, parfois jusqu'à 30. Dans 4 cas, les enquêteurs ont acquis la ferme conviction que des mineurs (d'âge) étaient prostitués.



Présence d'enfants sur les sites miniers

Conformément à la Convention 182 de l'OIT sur les **pires formes de travail des enfants** (1999) et aux recommandations du guide OCDE sur le devoir de diligence, l'âge minimum de base pour travailler ne devrait pas être inférieur à l'âge auquel se termine la scolarité obligatoire et, en tout cas, à moins de 15 ans (avec une possibilité d'exception à 14 ans pour les pays en voie de développement). Les enfants âgés de 13 à 15 ans (avec possibilité d'exception à 12 à 14 pour les pays en voie de développement) peuvent accomplir des travaux légers, tant que cela ne présente aucun risque pour leur santé et leur sécurité, et n'entrave pas leur éducation. Un travail dangereux susceptible de nuire à la santé et à l'intégrité physique, mentale ou morale est absolument exclu avant l'âge de 18 ans.

Dans le contexte de l'exploitation minière, creuser dans des puits et des trous, transporter de lourdes charges, travailler avec des outils dangereux, utiliser des produits chimiques toxiques tels que le mercure, et l'exploitation économique et sexuelle, sont autant d'activités répertoriées comme **travail dangereux**. Il a déjà été signalé précédemment que des mineurs (d'âge) sont prostitués sur au moins deux sites. Comme il ressort de l'expérience acquise par IPIS lors de précédentes missions de monitoring / cartographie, il est quasi impossible pour les enquêteurs de déterminer avec précision si quelqu'un est âgé de plus de 18 ans ou a entre 15 et 18 ans. C'est pour cette raison qu'il a été décidé, dans le cadre du présent projet, de se concentrer essentiellement sur la présence de travailleurs de moins de 15 ans sur les sites miniers. Mais même cela peut s'avérer difficile, dans la mesure où il n'est pas toujours possible de faire la distinction

entre des enfants qui accompagnent simplement leurs parents et des enfants qui accomplissent (certaines) tâches dans le processus d'extraction ou de traitement de l'or.

Le travail d'enfants existe donc à Mambasa, mais il ne semble pas généralement répandu. Au cours des deux périodes de monitoring, les enquêteurs ont répertorié 11 sites sur lesquels des **enfants de moins de 15 ans** étaient avec certitude impliqués dans le processus de production.⁴⁹ Ils étaient généralement affectés à des tâches non dangereuses telles que le lavage et le tamisage. Mais ils sont également affectés à des tâches plus exigeantes telles que le concassage ou le broyage de roches, ainsi qu'au transport d'eau et de pierres. Le transport de caisses de bière ou de boissons rafraîchissantes depuis les villages jusqu'aux sites miniers ou camps souvent éloignés, par des pistes difficiles, est également une tâche régulièrement confiée à des enfants.

Tensions sociales

Comme c'est le cas dans de nombreux secteurs informels et non réglementés, les tensions sociales recouvrent différentes formes et prennent des ampleurs diverses. La **source de tension la plus récurrente** à Mambasa **est la propriété foncière**. Les mineurs ou les équipes minières se disputent les endroits où travailler (rapporté sur 14 sites), ou des litiges fonciers surviennent avec un concessionnaire (11 sites) ou un propriétaire terrien (8 sites). Un autre différend signalé dans un certain nombre de mines est le conflit avec des agriculteurs sur l'utilisation des terres et les limites des propriétés, ou entre les AFM sur la délimitation de leurs mines et titres respectifs. Étant donné la corruption ambiante actuelle, c'est souvent la survie du plus riche qui prévaut.

La **taxation** (voir section 4.5.) est une autre source régulière de tension, plus particulièrement au cours des périodes de forte production, lorsque de nombreux services différents viennent réclamer leur part. Un site est par exemple en conflit avec deux chefferies car il s'étend sur leurs deux territoires et doit donc payer des doubles impôts. Certains AFM refusent de payer des taxes aux services d'état tels que le SAESSCAM, car ils les jugent excessives ou injustifiées.



Enfants lavant et transportant des pierres dans une boîte d'écluse (IPIS, 2017)

49 Cela concerne 7 sites pendant la saison sèche et 5 pendant la saison des pluies, dont un pendant chacune des deux saisons.

Dans l'ensemble, les **tensions sociales** dans la zone couverte restent **relativement limitées**, tant en termes de quantité que d'intensité. Nombre de flambées notoires de troubles civils qui se produisent dans le secteur minier de l'est du Congo sont liées à l'arrivée, aux activités ou aux titres d'une entreprise minière industrielle. Aucune entreprise de cette envergure n'étant active à Mambasa, cela explique l'absence actuelle de ce genre de problèmes dans la région

4.4. Négoce de l'or artisanal

L'or produit à Mambasa est soit utilisé comme monnaie, soit vendu à des négociants de diverses natures. Les deux options sont actuellement difficiles à tracer.

L'or **utilisé en tant que monnaie** pour l'achat d'autres produits peut changer de mains rapidement. Les mineurs l'utilisent pour acheter du poisson, de la viande, des boissons ou de l'équipement. Dans les mines reculées dans la brousse, un mineur peut par exemple acheter 4 tasses de riz pour 1 *tige* (1 tige d'or pèse 4 allumettes de cire et vaut généralement 3000 FC ou 3,3 USD), 1 kg de viande de chèvre pour 2 *tiges*, ou un singe pour 2,5 à 6 tiges. En fait, les commerçants préfèrent souvent être payés en or plutôt qu'en francs, car la valeur de l'or est plus stable.

Cela signifie que le propriétaire d'une boucherie, d'un magasin ou d'un restaurant dans une communauté minière, devient de facto un négociant qui opère principalement sous le radar. Des commerçants et propriétaires de restaurants ont indiqué aller vendre leur or dans un centre de négoce dès qu'ils en ont 10 grammes, une quantité qu'ils peuvent obtenir en une semaine quand la production est élevée. Un centre de négoce est en l'occurrence un village où opèrent plusieurs négociants. Comme l'or est plus facile à cacher que la monnaie locale inflationniste, les gens l'économisent souvent en plus grandes quantités sur une plus longue période, pour pouvoir faire de plus gros achats, comme par exemple une moto ou un détecteur de métaux. Il est donc évidemment très difficile de surveiller les flux et volumes d'or artisanal sur les sites miniers.

Outre les commerçants et propriétaires de restaurants ou de boucheries qui vendent de l'or sous le manteau, les autorités de l'état évaluent à 186 le nombre de **négociants en or** actifs à temps plein dans la zone couverte par le présent projet pilote de monitoring. On estime que moins de 20% d'entre eux sont titulaires d'une licence. Entre avril et juin 2017, des enquêteurs se sont entretenus avec 57 de ces négociants locaux. Ces derniers suivent en général deux grands modes opératoires. Les négociants de la première catégorie possèdent une échoppe ou boutique, où les mineurs peuvent venir échanger leur or, ouvertement ou sous la table. Dans la seconde catégorie, les négociants parcourent les sites miniers et achètent l'or directement aux mineurs. Ils visitent en moyenne entre 2 et 3 sites par



Certains négociants tiennent une échoppe dans un centre de négoce, d'autres pratiquent leur négoce sur les sites miniers (IPIS, mars 2017)

semaine. Les sites productifs et accessibles sont parfois visités par non moins de 25 commerçants au cours d'une semaine normale, d'autres le sont par un seul négociant, et d'autres encore par aucun. Dans les deux catégories principales, il y a encore plusieurs ramifications.

Il y a ceux qui **préfinancent** des équipes de mineurs, qu'on appelle les *fournisseurs*. Leur bénéfice provient soit d'un pourcentage de la production, soit d'un monopole imposé sur l'achat à prix fixe de l'or de l'équipe qu'ils fournissent. Ces systèmes incitent souvent les mineurs à sousdéclarer leur production. 21% des négociants surveillés dans le cadre du projet ont indiqué préfinancer actuellement des équipes de mineurs pour un montant mensuel moyen de 160 USD. Beaucoup de négociants achètent et vendent aussi à d'autres négociants en fonction des marges sur le prix de l'or. Enfin, il y a aussi un important groupe de négociants qui interviennent principalement en tant qu'intermédiaires. Cela veut dire qu'ils sont commissionnés par un négociant plus important pour acheter une certaine quantité d'or à un prix donné dans un ou plusieurs sites miniers. Ils tirent leur revenu de la marge entre le taux défini par leur commissionnaire et le prix qu'ils arrivent à négocier avec les mineurs.

Ceci explique en partie pourquoi les mineurs se voient offrir un meilleur **prix** dans les magasins d'or ou les maisons de négoce que sur les sites miniers. Le prix moyen par gramme proposé **sur les sites miniers** oscille entre 25 et 29 USD,⁵⁰ selon le niveau de pureté. Dans les **centres de négoce**, les négociants paient en moyenne entre 27 et 32 USD par gramme (par rapport à un prix sur le marché mondial de 38 à 41 USD par gramme entre janvier et juin 2017). Malgré cette différence de prix, beaucoup de mineurs continuent à vendre régulièrement leur or sur le site même de la mine, parce qu'ils tiennent compte dans leur calcul d'un élément important : la distance à parcourir jusqu'au centre de négoce. Pour les 92 sites surveillés, la durée moyenne de marche jusqu'au centre de négoce le plus proche était de 2,5 heures en saison sèche et jusqu'à 3,5 heures en saison des pluies. Pour de petites quantités d'or, le déplacement est donc souvent considéré comme non rentable. Dès lors, les mineurs qui ont besoin d'argent tout de suite vendront généralement une partie de leur production sur place et garderont le reste jusqu'à un prochain déplacement à la maison de négoce. Parmi les représentants des équipes de gestion des sites miniers interrogés, 55% ont affirmé vendre l'or uniquement dans un centre de négoce, 11% uniquement sur place, et 34% ont dit combiner les deux possibilités. Les relations de confiance jouent également un rôle important dans ces considérations : environ 64% des répondants ont en effet déclaré vendre à un négociant fixe, 36% ont déclaré changer régulièrement de négociant.

Que ce soit par le biais de négociants qui font le déplacement ou par voie directe, les mineurs dans la zone de monitoring négocient leur or dans au moins **18 centres de négoce différents**. Le plus important est sans surprise celui de Mambasa, où arrive l'or de 41% des sites miniers surveillés. En outre, une grande partie de l'or négocié dans les plus petits centres de négoce arrive ensuite aussi à Mambasa. Les autres centres de négoce importants de la zone de monitoring sont Some (approvisionné par 30% des sites miniers), Mayuano (14%), Lwemba (11%), Bango (8%), NyabandaBela (8%) et Teturi (8%). Étant donné que de nombreux mineurs et équipes décident de leur propre chef de l'endroit où ils vendent leur production, un même site peut approvisionner plusieurs centres de négoce (ce qui explique pourquoi la somme des pourcentages ci-dessus est supérieure à 100%).

Un négociant local moyen à Mambasa compte environ 13 fournisseurs auprès desquels il achète de l'or en direct. Il n'y a **aucune maison de négoce officiellement enregistrée à Mambasa**, ce qui rend encore plus difficile l'estimation des volumes négociés. La plupart des négociants indiquent tenir une certaine forme de **registre** des quantités qu'ils achètent (91%) et vendent (60%), mais ils sont généralement plutôt réticents à partager ces informations, car la majeure partie du négoce de l'or reste non déclarée. Il est donc très difficile de bien comprendre qui sont leurs acheteurs et où ces derniers se trouvent. Environ 75% des négociants et des mineurs interrogés estiment que l'or qu'ils vendent et achètent s'échange au final à Butembo, 40% à Bunia et 15% à Beni.

Ces flux de négoce ont en outre une **dimension ethnique**. On estime que plus de 90% des négociants opérant à Mambasa appartiennent à l'ethnie Nande. Cela fait plusieurs décennies que ce groupe ethnique

50 Au Congo, la plupart des négociants utilisent une pièce d'un franc sur leur balance comme équivalent du gramme. Mais en réalité, cette pièce pèse environ 1,28 gramme. Le prix offert pour ce 'gramme congolais' est donc de 36,08 USD.

migre vers le Mambasa, et le processus s'est accéléré il y a environ 20 ans en raison du conflit au Nord-Kivu. Traditionnellement négociants, les Nande se sont investis dans le secteur de l'or et ont développé d'importantes routes commerciales vers Beni et Butembo. Étant donné que les Nande appartiennent au même groupe ethnique que les Konjo, qui vivent dans les montagnes Rwenzory dans le sudouest de l'Ouganda, il y a également d'importants réseaux (de négoce) transfrontaliers.

4.5. Présence des services de l'état et taxation

La présente section passe en revue les différents services de l'état signalés comme visitant les sites miniers à Mambasa. Ces visites servent pour la plupart à collecter un écheveau complexe de taxes officielles et non officielles.

Présence des services de l'état

Selon une note circulaire de février 2017 du gouverneur de l'Ituri, seules trois agences de l'état sont autorisées à être présentes ou à visiter des sites miniers : le *Service d'Assistance et d'Encadrement du SmallScale Mining* (SAESSCAM), la *Division des Mines* et la *Police Nationale Congolaise* (PNC).⁵¹

Le rôle principal du **SAESSCAM** est d'assister et de former techniquement les mineurs artisanaux, d'aider et d'inciter les mineurs à se constituer en coopératives, d'assurer la coordination avec l'Administration des Mines, et de surveiller les minerais depuis leur extraction jusqu'à leur exportation.⁵² Pour ces raisons, la présence du SAESSCAM sur les sites miniers est justifiée et nécessaire. Les agents du SAESSCAM sont régulièrement présents sur 67% des sites implantés dans la zone couverte. Cette présence est hebdomadaire dans 8% des cas, mensuelle dans 71% des cas, et irrégulière dans 26% des cas.

La **Division des Mines** représente le ministère des Mines au niveau local et assure les tâches administratives dans le secteur minier. Son rôle est de délivrer les licences et les permis des mineurs et des négociants, et d'assurer la coordination entre l'Administration des Mines, le Gouverneur et l'Administration du Territoire.⁵³ La *Division des Mines* couvre 68% des mines dans la zone du projet, avec des visites sur le terrain, principalement annuelles, pour vérifier et effectuer le renouvellement des licences et des permis.

La présence de la **PNC** n'est autorisée que dans le cadre de l'application de la loi. Elle n'est donc pas habilitée à percevoir des taxes ou interférer avec les opérations minières. Au cours de la période de monitoring, la présence d'agents de police a été signalée sur 11 sites miniers. Il n'y a eu aucun signalement de taxation ou de harcèlement par les services de police, et leur présence a été dans tous les cas considérée comme liée à la sécurité et à l'application de la loi.

Il est généralement admis que la **chefferie** (l'autorité administrative coutumière) dispose du droit coutumier de visiter les mines et de percevoir des taxes pour les investissements communautaires prévus dans le *cahier des charges* (voir section 4.1). Ces visites ont été répertoriées dans 19% des mines surveillées. Les droits coutumiers peuvent être payés sous la forme d'un arrangement couvrant le coût de construction d'une école ou d'un logement, assorti d'un pourcentage de la production, ou il peut s'agir simplement d'une redevance annuelle (souvent de l'ordre de 450 USD). Certaines *chefferies* imposent aux mineurs une redevance hebdomadaire (d'environ 2 tiges, ou 6000 FC) pour avoir le droit d'exploiter une mine dans leur juridiction.

La **présence illicite d'autres agences de l'état** a été signalée dans 47% des sites miniers. Pour commencer, des visites de l'administration fiscale provinciale, *Direction Générale des Recettes de la Province de l'Ituri* (DGRPI), ont été signalées sur 35% des sites, essentiellement sur une base annuelle. Dans la plupart des

51 Gouverneur Provincial de l'Ituri, *Note circulaire n°1/JAPM/003/CAB/PROGOU/PI/2017 relative à l'évacuation des services non-habilités à œuvrer dans les sites miniers de la province d'Ituri*, Bunia, 2 février 2017.

52 Journal Officiel de la République du Congo : *Décret n°047/C-2003 du 28 mars portant : Création et statut d'un Service d'Assistance et d'Encadrement du SmallScale Mining, en sigle 'SAESSCAM'*, Kinshasa, 15 juin 2003

53 Cabinet du Président de la République : *Décret n°038/2003 du 26 mars portant : Règlement Minier*, Article 13, Kinshasa, 1^{er} avril 2003, p.14.

cas, les agents de la DGRPI prélevaient des taxes sur le titre minier (*Agrément Minier*), taxes qui devraient en principe être collectées par la *Division des Mines* et transmises ensuite à la DGRPI.

La présence du Service de l'Énergie a pu être observée sur 15% des sites. Ce dernier crée une certaine confusion en imposant des taxes aux propriétaires d'outils mécanisés tels que détecteurs de métaux et pompes motorisées (voir ci-dessous).

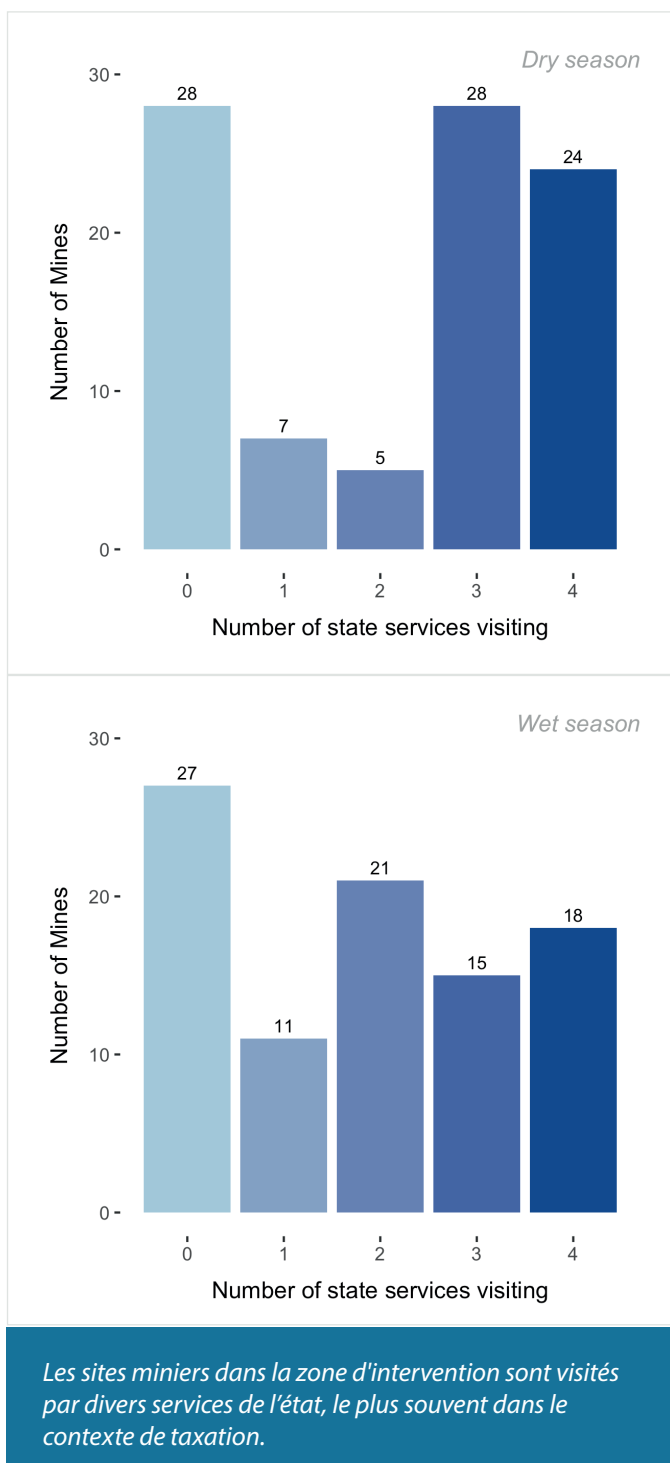
La présence de la *Direction Générale des Impôts* (DGI) a été constatée sur 8 sites. Ses agents cherchaient généralement à percevoir l'*Impôt Personnel sur le Bénéfice* auprès des AFM et des PDG. Dans trois cas, il a été rapporté que la DGI réclamait des paiements non spécifiés de 60 USD par an aux négociants et aux mineurs.

Enfin, il a été signalé à plusieurs reprises que le *Fonds Forestier National* (FFN) collectait une redevance auprès des AFM pour le reboisement et la réhabilitation des sites miniers. Bien qu'il s'agisse d'une taxe légale mentionnée dans le Manuel de procédures de traçabilité des produits miniers en RDC, elle ne justifie pas la présence du FFN sur les sites miniers.⁵⁴

Multitude de taxes et de percepteurs

La multitude d'agents de l'état présents sur les **sites miniers favorise la double imposition, la confusion et, dans plusieurs cas, la corruption**. Plusieurs propriétaires d'outils techniques et de machines ont par exemple indiqué avoir rémunéré quatre services différents pour la même taxe. En outre, les redevances pour les permis de mineurs ont dans certains cas été réclamées deux fois, par la DGRPI d'une part et la *Division des Mines* d'autre part.

Suite à cela, le ministre provincial des Mines et le gouverneur⁵⁵ ont émis à plusieurs reprises des instructions invitant à expulser des mines les agents dont la présence est illicite. Pour résoudre certains de ces problèmes, les autorités de l'Ituri ont travaillé à la mise en place d'un *guichet unique*, dans le cadre duquel le SAESSCAM



54 Ministère des Mines et Ministère des Finances, *Manuel de procédures de traçabilité des produits miniers : de l'extraction à l'exportation*, Kinshasa, avril 2014.

55 Ministre des Mines, *Communiqué de presse*, Bunia, 4 juin 2016, p. 2 ; Gouverneur de la province de l'Ituri, *Note circulaire n°1/JAPM/003/CAB/PROGOU/PI/2017 relative à l'évacuation des services nonhabilités à œuvrer dans les sites miniers de la province de l'Ituri*, 2 février 2017.

collecterait les 23 taxes existantes dans le secteur de l'extraction minière artisanale, pour les répartir ensuite selon des clés de distribution définies.⁵⁶

Souvent, la nature et la taille des taxes signalées ne correspondent pas à ce qui avait été prévu par la loi. Le montant payé résulte souvent d'une négociation informelle entre l'agent et celui qui paye la taxe, ou d'un accord entre une coopérative et le service de l'état. Par exemple, le SAESSCAM du Mambasa a convenu avec la coopérative des AFM (CODEMA) que si la production mensuelle est inférieure à 10 grammes par mois, l'AFM doit s'acquitter d'un tarif forfaitaire mensuel de 50 USD. Si la production dépasse les 10 grammes, le SAESSCAM applique le taux officiel de 5% sur la production. En outre, au lieu du tarif officiel de 450 USD par an pour le titre minier, certains AFM ont indiqué avoir payé seulement 410 ou 430 USD, alors qu'un autre a été facturé 2 400 USD. De même, plutôt que la taxe normale de 1% sur les transactions des négociants, le SAESSCAM a convenu avec la coopérative des négociants (CONORI) de percevoir un taux forfaitaire mensuel de 10 USD.

Enfin, en ce qui concerne les taxes sur les outils et les machines, les montants collectés sont rarement les montants officiels. Alors qu'un décret provincial prescrit des montants de taxe annuelle de l'ordre de 240 USD pour un détecteur de métaux, 250 USD pour un broyeur et 580 USD pour une petite pompe à moteur,⁵⁷ les propriétaires de ces outils ont de manière générale déclaré payer le même montant annuel de 100 USD. D'autre part, au moins un cas a été signalé où la DGRPI exigeait une taxe annuelle de 945 USD au propriétaire d'une excavatrice.

56 Gouverneur Provincial de l'Ituri, Arrêté provincial n°01/JAN/130/CAB/PROGOU/PO/2012 portant révision de la répartition des frais en rémunération des services rendus en vue de canaliser les substances minérales de production artisanale et de la petite mine dans le circuit officiel de commercialisation et de lutter contre la fraude et la contrebande minières dans la Province Orientale ; Arrêté provincial n° 01/JAPM/032/CAB/PROGOU/PI/2017 du 17 mars 2017 portant MODIFICATION de l'Arrêté n°01/JAN/130/CAB/PROGOU/PO/2012 portant la révision de la répartition des frais en rémunération des services rendus en vue de canaliser les substances minérales de production artisanale et de la petite mine dans le circuit officiel de commercialisation et de lutter contre la fraude et la contrebande minières dans la Province de l'Ituri. Bunia, 17 mars 2017 ; Gouverneur Provincial de l'Ituri, Arrêté Provincial n°01/JAPM/011/CAB/PROGOU/PI/2017 du 09 janvier 2017 portant détermination de l'assiette et des taux ainsi que des modalités de recouvrement des droits, taxes, et redevances provinciaux à percevoir à l'initiative du Ministère provincial de l'Environnement, Tourisme, Energie, Mines et Hydrocarbures, Bunia, 9 janvier 2017.

57 Gouverneur Provincial de l'Ituri, Annexe I de l'Arrêté provincial n°01/JAN/130/CAB/PROGOU/PO/2012 portant révision de la répartition des frais en rémunération des services rendus en vue de canaliser les substances minérales de production artisanale et de la petite mine dans le circuit officiel de commercialisation et de lutter contre la fraude et la contrebande minières dans la Province Orientale.

Listes des taxes prélevée sur les sites

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des taxes collectées sur les sites miniers, telles que renseignées aux équipes de monitoring d'IPIS.

Taxe	Montant	Fréquence	Payée par	Collectée par	Nombre de sites	Observations
Taxe sur la production artisanale de substances précieuses	5% ou 50 USD	Mensuelle	AFM ou mineurs	SAEISSCAM	58	Le SAEISSCAM prélève la taxe légale de 5% sur la production ou impose un tarif forfaitaire de 50 USD aux AFM.
<i>Agrément Minier</i>	Entre 410 et 2400 USD	Annuelle	AFM	Division des Mines et DGRPI	58	La loi fixe la redevance à 450 USD, payables à la <i>Division des Mines</i> , qui à son tour le fait parvenir à la DGRPI. Mais dans plusieurs cas, la DGRPI se rend elle-même sur les sites miniers pour prélever cette taxe. Généralement, les AFM payent entre 430 et 450 USD, mais des excès allant jusqu'à 2400 USD ont été signalés.
Taxe pour la réhabilitation de l'environnement de la mine artisanale	50 ou 400 USD	Mensuelle ou annuelle	AFM	FFN	6	Les AFM doivent payer une redevance annuelle de réhabilitation s'élevant à 400 USD. Des enquêteurs ont pu constater cette taxe sur 4 sites. Dans 2 autres cas, des AFM ont indiqué payer à la place une redevance mensuelle de 50 USD (soit 600 USD par an) au FFN.
Droits coutumiers	Divers	Divers	AFM	<i>Chefferie</i>	17	Habituellement, la <i>chefferie</i> négocie un <i>cahier des charges</i> spécifique avec chaque AFM opérant dans sa juridiction coutumière, compensant le droit d'exploitation minière par un nombre d'investissements en faveur de la communauté locale. La nature et le contenu de ces accords varient.
<i>Carte d'identification de creuseur</i>	5 USD	Annuelle	Mineur	Division des Mines	6	
<i>Carte de creuseur</i>	25 USD	Annuelle	Mineurs	Division des Mines et DGRPI	19	Dans 7 cas, les mineurs ont payé leur licence à la DGRPI plutôt qu'à la <i>Division des Mines</i> .
Taxe de transactions d'or d'exploitation artisanale perçue entre les creuseurs, les négociants et les comptoirs.	1% ou 10 USD	Mensuelle	Négociants	SAEISSCAM	16	Alors que normalement un paiement de 1% sur la transaction est requis, le SAEISSCAM et la coopérative des négociants à Mambasa se sont mis d'accord sur le paiement d'un montant de 10 USD par mois.

Taxe	Montant	Fréquence	Payée par	Collectée par	Nombre de sites	Observations
<i>Carte de négociant</i>	25 USD	Annuelle	Négociants	Division des Mines	22	Les petits négociants qui visitent les sites miniers sont appelés ' <i>commissionnaires</i> ' (intermédiaires) et leur licence coûte d'après la loi 100 USD. Ils ont cependant négocié un prix de 25 USD à la place.
Taxes sur les outils qui produisent ou utilisent de l'énergie (pompes motorisées, panneaux solaires, groupes électrogènes, etc.)	Entre 50 et 250 USD	Mensuelle ou annuelle	Propriétaires	Service de l'Énergie, SAESSCAM, DGRPI, DGI	12	Il y a plusieurs rapports de propriétaires de machines payant la même taxe à plusieurs agences d'état. Ceci n'est basé sur aucun accord formel, étant donné que dans la plupart des cas ces taxes sont inférieures à ce que prescrit le décret provincial.
Taxe individuelle sur le bénéfice	Entre 50 et 200 USD	Mensuelle ou semestrielle	AFM ou PDG	DGI	4	Sur 4 sites, il a été rapporté que la DGI collectait la taxe individuelle sur le bénéfice auprès des AFM et/ou PDG.
Taxe pour ouvrir un nouveau <i>chantier</i>	900 000 FC	Annuelle	AFM	DGI	1	Les enquêteurs ont répertorié un cas où la DGI avait prélevé une taxe non définie d'un montant de 900 000 FC (environ 675 USD) auprès d'un AFM pour ouvrir un nouveau ' <i>chantier</i> '.
Diverses taxes non spécifiées	Entre 30 et 150 USD	Annuelle ou mensuelle	Mineurs, Négociants, AFM	SAESSCAM, Division des Mines, DGI, DGRPI, Service de l'Environnement, Service de l'Énergie	22	À 22 occasions, diverses taxes non spécifiées ont été collectées sans explication ni justification évidente.

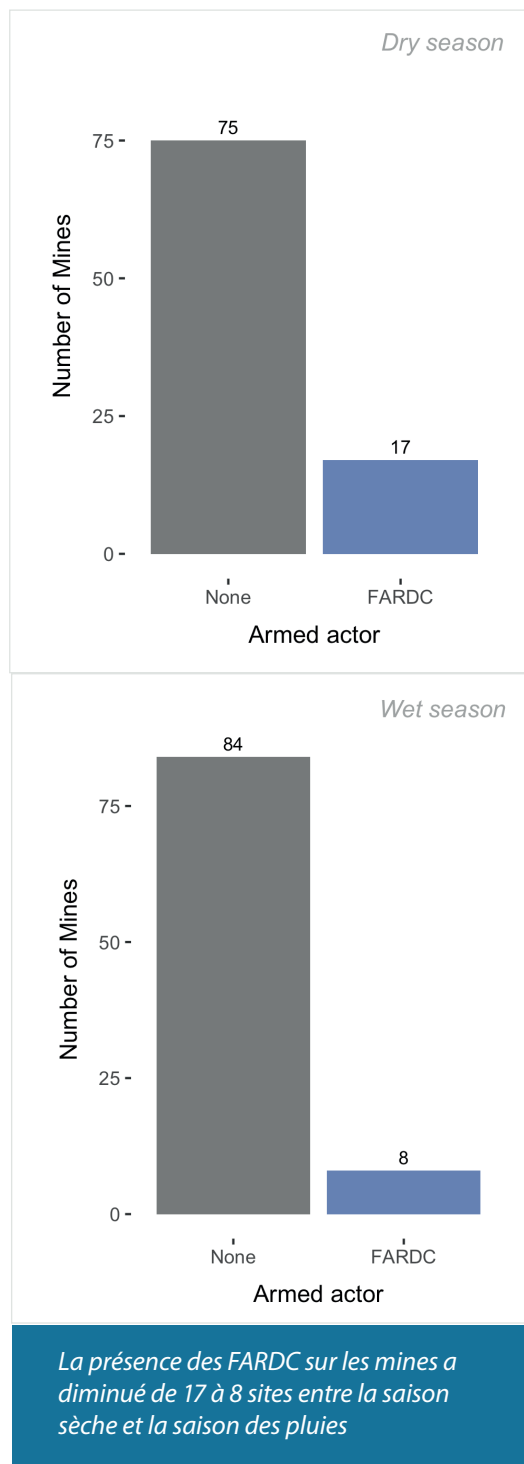
4.6. Sécurité et groupes armés

Comme expliqué dans la méthodologie (section 2),⁵⁸ la zone retenue pour ce projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa a été spécifiquement choisie pour sa sécurité et sa stabilité. Il n'est donc pas surprenant que parmi les sites surveillés, peu fassent état d'une présence armée. Les données de monitoring révèlent des améliorations entre la première et la deuxième visite de certains sites, ainsi que par rapport aux données recueillies par les équipes de terrain d'IPIS dans le cadre de la mise à jour de 2015 du site Web interactif sur l'exploitation minière artisanale dans l'est de la RDC.⁵⁹

En **2015**, dans le cadre du programme permanent mené par IPIS pour cartographier l'exploitation minière artisanale, les équipes de terrain d'IPIS ont visité 43 des 92 mines se trouvant dans la zone couverte par le projet. Une présence armée a été établie dans 21 d'entre elles. Dans 19 cas, il s'agissait de l'armée nationale, les FARDC (*Forces armées de la République démocratique du Congo*). Sa présence dans les mines est en soi illicite. De plus, ces forces armées se comportaient dans la plupart des cas de manière indisciplinée et interféraient dans les activités minières, principalement par la taxation et le pillage. Dans deux mines, les enquêteurs d'IPIS ont identifié des MaiMai Simba (exMorgan) pillant régulièrement le site.

Lors des **premières visites de monitoring** dans le cadre du présent projet pilote, entre janvier et mars 2017, une présence hebdomadaire de patrouilles des FARDC a été signalée sur 17 sites miniers, mais aucun groupe armé non étatique. Entre avril et juin, lors des **deuxièmes visites (saison des pluies)**, la présence des FARDC était tombée à 8 mines. Une présence armée sur 18,4% des mines en saison sèche et 8,7% en saison des pluies, démontre que la zone couverte par le projet pilote à Mambasa est beaucoup moins militarisée que d'autres zones minières aurifères de l'est de la RDC, où IPIS a estimé en 2015 que 64% des mineurs travaillaient en présence permanente ou régulière d'hommes en armes.⁶⁰

De graves violations des droits humains, telles que tortures, violences sexuelles ou travail forcé sous la houlette de soldats des FARDC, ont été signalées à quelques occasions. Les enquêteurs ont rapporté un acte de violence sexuelle à l'égard de femmes, un site avec des incursions régulières des soldats des FARDC, et un cas où deux hommes avaient été torturés.



58 Pour un examen approfondi de la question, voir le rapport de progression de la phase I : <http://www.resolv.org/site-ppa/ipis-data-collection-at-artisanal-gold-trading-hubs/>.

59 Carte interactive d'IPIS de la zone d'exploitation minière artisanale dans l'est du Congo : <http://ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/>.

60 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo: 2015 update*, octobre 2016, p. 25

La **taxation illicite** par des éléments des FARDC est plus fréquente, surtout pendant la saison sèche. Sur 9 sites, il a été signalé que les unités des FARDC exigeaient de chaque mineur un paiement hebdomadaire de 500 FC (environ 0,4 USD) ou de 1 à 3 *tiges* d'or. Pendant la saison des pluies, 2 unités des FARDC continuaient à récolter leurs paiements hebdomadaires, 2 autres collectaient des paiements de 5000 et 10 000 FC (3,75 et 7,5 USD) auprès de l'équipe de gestion du site minier toutes les deux semaines. Ces unités justifiaient leurs prélèvements comme compensation pour le non-paiement de leurs salaires par les autorités nationales.

La réduction de la présence des FARDC sur les sites miniers a coïncidé avec une augmentation du nombre **d'obstacles ou barrages routiers** tenus par les FARDC ou la PNC, dont le nombre est passé de 11 à 20 sur les routes empruntées par les enquêteurs pour accéder aux mines. Sur ces 20 barrages, 5 ont été signalés comme étant installés pour la collecte de taxes illicites.⁶¹

61 En comparaison avec une autre étude menée par IPIS dans les territoires de Walikale et Masisi (Nord-Kivu) en 2016, ceci est relativement faible : IPIS, *Pillage route : l'économie politique des barrages routiers à Walikale et Masisi*, Anvers, décembre 2016, p.18.

5. CONCLUSION

L'objectif d'IPIS avec le présent projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri, était d'apporter sa contribution aux efforts croissants pour plus de transparence dans les chaînes d'approvisionnement en or artisanal de l'est de la RDC. Cela a été fait d'une part en développant une méthodologie qui repose sur et accentue les capacités de monitoring locales complémentaires des agents de l'état et des acteurs de la société civile. Cette méthodologie a permis de faciliter l'accès à des données utiles pour une variété d'acteurs œuvrant en faveur de la transparence du secteur, la bonne gouvernance et l'approvisionnement responsable.

Entre janvier et juin 2017, des équipes conjointes d'enquêteurs issus du SAESSCAM et de la société civile ont visité et surveillé 92 sites miniers autour du centre (*hub*) de négoce d'or artisanal de Mambasa. Chaque site a été visité deux fois, une première fois à la saison sèche et une deuxième fois à la saison des pluies.

Ces mines se situent dans une zone densément peuplée et d'accès difficile, plus particulièrement pendant la saison des pluies. La plupart des mines sont alluviales (dans les lits des rivières), certaines sont éluviales (sur les flancs des collines) et quelques-unes sont de roches dures à ciel ouvert ou souterraines. Étant donné que cette zone compte énormément de sites, peu d'entre eux sont très grands. Le nombre total de travailleurs dans la zone du projet pilote est passé de 3 066 en saison sèche à 2 009 en saison des pluies, avec une densité de population typique entre 20 et 35 travailleurs par mine. Environ la moitié de ces travailleurs proviennent d'une autre province que l'Ituri. Si l'on ajoute à cela que les mines sont souvent implantées dans des endroits reculés, on comprend pourquoi près de 90% d'entre elles disposent d'un camp où les travailleurs vivent et dorment, dans presque tous les cas avec leurs familles.

La mécanisation est généralement faible et l'extraction principalement manuelle, avec comme outils les plus communs des pioches, des bêches et des pelles. Néanmoins, par rapport à d'autres régions de l'est de la RDC, l'extraction minière d'or artisanal dans la zone de monitoring est jugée particulièrement productive. Alors qu'IPIS avait évalué à 1,17 gramme la production moyenne d'or par mineur dans l'est de la RDC entre 2013 et 2015,⁶² l'analyse des données de monitoring à Mambasa indique une production estimée de 1,31 gramme par mineur pendant la saison sèche. La production globale diminue au cours de la saison des pluies, mais la production hebdomadaire individuelle grimpe à la même période jusqu'à 1,53 gramme, en raison du nombre plus faible de mineurs actifs à ce moment.

Cet or est utilisé comme monnaie sur les sites miniers et dans les villages, ou revendu à des négociants de natures et de tailles diverses. Tout cela se fait au sein de structures et sur la base d'arrangements non officiels. Aucune maison de négoce n'est enregistrée sur l'ensemble du territoire du Mambasa. Cela rend le contrôle particulièrement difficile. Les enquêteurs ont identifié 18 centres de négoce différents dans la zone couverte, avec la ville de Mambasa elle-même comme centre (*hub*) le plus important. De là, l'or semble partir à destination de Butembo dans la plupart des cas, puis de Bunia et enfin de Beni.

Le souvenir des violences passées dans la région est toujours vivace. En 2013, les rebelles (Mai-Mai Simba), dirigés par le notoire 'Morgan' ont pris quelque temps le contrôle de la ville de Mambasa. Mais ces dernières années, l'armée nationale des FARDC n'a cessé d'accroître sa zone de contrôle. Sur aucun des sites, les enquêteurs n'ont pu constater la présence ou l'ingérence d'acteurs armés non étatiques. Les FARDC elles-mêmes ont été signalées visitant 17 des 92 sites en saison sèche (une pratique illicite au regard de la loi congolaise). Cette présence s'est réduite à seulement 8 sites pendant la saison des pluies. Sur respectivement 9 et 4 sites, elles ont été signalées comme percevant des taxes illicites. Les violations graves des droits humains par les éléments des FARDC ont été rares, avec quelques cas de violences (1 cas d'abus sexuel, 1 cas de torture et des incursions sur 1 site).

62 IPIS, *Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo, 2015 update*, Anvers, octobre 2016, p. 16.

Bien que seulement 3 services de l'état (SAESSCAM, *Division des Mines* et PNC) aient un mandat de présence sur les mines de l'Ituri, les enquêteurs ont signalé 5 autres acteurs fréquentant les 92 sites. La principale raison de leur présence semblait être la collecte d'un écheveau complexe de taxes officielles et non officielles obscures, source de confusion, de double taxation et parfois même de corruption.

Étant donné que peu de mineurs ont bénéficié d'une formation technique en matière de santé et de sécurité, et étant donné la rareté des équipements de protection, le risque d'accidents est élevé. Mais comme l'exploitation minière est principalement alluviale, et qu'il y a seulement peu de trous profonds ou de galeries, les accidents semblent moins fréquents que dans beaucoup d'autres zones minières de l'est de la RDC. Néanmoins, pendant les 6 mois de la période de monitoring, les enquêteurs ont rendu compte de 7 blessés et 8 décès dus à des accidents sur les sites miniers, la cause principale étant des éboulements de trous.

À Mambasa, le processus de production est largement dominé par les hommes et seules quelques femmes participent à la phase de production ou de transformation. Leur rôle dans les activités non minières (comme le petit commerce, la cuisine et le transport) est cependant fondamental. La domination masculine, l'éloignement des sites miniers et l'absence d'autorité de l'état crée un risque élevé de violence sexuelle. Bien que cela soit difficile à observer, les enquêteurs ont enregistré 5 cas d'abus sexuels sur les sites miniers. Des travailleurs du sexe ont été identifiés sur 17 sites, dont 4 pour lesquels les enquêteurs ont eu la conviction que des mineur(e)s (d'âge) étaient concernés.

Le travail des enfants existe à Mambasa, mais il ne semble pas répandu. Les enquêteurs ont répertorié 11 sites sur lesquels des enfants de moins de 15 ans étaient impliqués dans le processus de production. Cela concernait principalement des tâches non dangereuses telles que le lavage et le tamisage, mais aussi des travaux plus exigeants tels que le concassage ou le broyage de roches, et le transport d'eau et de pierres.

L'absence d'activités minières d'envergure industrielle a préservé la zone couverte par le projet, des tensions sociales ou incidents violents majeurs qui sont souvent liés aux droits fonciers et miniers en RDC. Cela pourrait également expliquer pourquoi les mineurs ont entrepris tellement peu pour s'organiser et pourquoi les coopératives de mineurs sont inexistantes dans la région.

Accessibilité des données

IPIS attache une grande importance à la sécurité des données. L'objectif du présent projet pilote de monitoring de l'or artisanal est d'améliorer la transparence globale des chaînes d'approvisionnement de l'or artisanal, tout en tenant compte des sensibilités politiques et commerciales éventuelles dans le cadre de la distribution de données détaillées et désagrégées. IPIS retient dès lors une approche à deux niveaux pour l'accessibilité des données, reflétant ainsi la nature de la sensibilité potentielle des données : un accès public aux données non sensibles, et des réponses sur mesure aux requêtes spécifiques qui impliquent des données commercialement et politiquement sensibles.

D'une part, les données publiquement disponibles sont diffusées de trois façons. Primo, un rapport de monitoring analytique fournit et contextualise des données agrégées sur l'ensemble de la zone de couverture. Secundo, une carte Web interactive présente des données non sensibles et spécifiques aux sites miniers. Cela comprend des informations statiques ou à évolution lente, comme les coordonnées du site, le type d'exploitation minière et la présence des services de l'état, ainsi que des données plus dynamiques sur les nombres de travailleurs et de trous, la présence/l'interférence de groupes armés, et les conditions de travail. Tertio, un fichier ouvert à tous comprend les données sur lesquelles repose la carte Web, ainsi que certaines données supplémentaires non sensibles et spécifiques à chaque mine.

D'autre part, certaines données commercialement et politiquement sensibles ne sont pas jugées appropriées pour une distribution pure et simple, et ne seront dès lors fournies que sous forme de réponses sur mesure à des demandes spécifiques dans le cadre d'enquêtes sur le devoir de diligence. Les données qui sont considérées comme commercialement sensibles en raison de leur utilité à des fins de commerce ou de pratiques concurrentielles incluent des informations désagrégées sur la tarification de l'or, les taxes et les redevances, ainsi que la destination des flux d'or. La sensibilité politique concerne des points comme l'identité de certains acteurs de la chaîne (illégale) d'approvisionnement, et des détails sur certains incidents en matière de sécurité, de fraude, de financement des conflits et de droits humains. Il ne sera répondu aux demandes de ce genre de données sensibles qu'une fois que l'identité de l'utilisateur des données est connue et que le statut de sécurité/commercial des informations demandées aura été vérifié.

Utilisation et diffusion des données

IPIS voit trois dimensions principales dans l'utilisation des données produites par le présent projet pilote.

Premièrement, les données doivent être considérées comme provenant d'un projet pilote visant à tester un système de monitoring au niveau d'un centre (hub) de négoce. Il démontre ce que peut fournir un modèle peu coûteux, utilisant et améliorant les structures et les capacités locales pour mettre en place un flux de données dynamique. IPIS vise ainsi à contribuer au débat existant sur l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement d'or artisanal dans l'est du Congo.

Deuxièmement, les données offrent une meilleure compréhension des conditions de production et de négoce dans les chaînes d'approvisionnement d'or artisanal qui alimentent le centre (hub) de négoce de Mambasa. Ces données sont utiles aux acteurs qui souhaitent mettre en place des initiatives spécifiques pour un approvisionnement responsable, ainsi qu'à la lumière des travaux en cours pour la validation des sites miniers artisanaux dans l'est de la RDC.

Enfin, les données tirées du présent projet pilote fournissent un aperçu plus large du monde souvent opaque de l'exploitation minière et du négoce de l'or artisanal en RDC. Elles aident à comprendre la dynamique de ce secteur, d'une manière à aider la multitude d'acteurs et d'initiatives qui visent à améliorer l'impact de l'exploitation minière d'or artisanal sur la gouvernance, la sécurité, les aspects socio-économiques et les droits humains.

Afin de ne pas entraver la portée internationale de cette discussion, IPIS a fait traduire le rapport en français et en organisera une diffusion ciblée en Ituri. IPIS distribuera largement le rapport et les cartes, et s'efforcera de stimuler le débat congolais tellement nécessaire sur l'approvisionnement en or responsable.

Suivi et possibilité de reproduction du projet pilote

L'objectif d'IPIS avec son projet pilote de monitoring de l'or artisanal est double : d'une part obtenir des résultats durables à Mambasa, et d'autre part élaborer une méthodologie de monitoring fiable, dynamique, sûre et peu coûteuse susceptible d'être appliquée dans d'autres régions de l'est de la RDC.

Les résultats obtenus par le projet pilote à Mambasa peuvent être scindés en deux catégories. Tout d'abord, les résultats les plus visibles du projet pilote de monitoring sont évidemment les données relatives aux aspects opérationnels, socio-économiques et de diligence raisonnable, données auxquelles les parties intéressées peuvent accéder de diverses manières. IPIS fera activement la publicité de ces données et espère qu'elles pourront déclencher, informer ou soutenir des initiatives d'approvisionnement responsable existantes ou nouvelles à Mambasa / en Ituri. Deuxièmement, les capacités et la sensibilisation en matière d'approvisionnement responsable ont été considérablement et durablement renforcées. Le Mambasa dispose désormais d'un pool de quelque 10 agents experts en approvisionnement responsable, issus de la société civile et du SAESSCAM et qui, dans le cadre de leurs mandats respectifs, continueront à surveiller les exploitations minières et les conditions de négoce de l'or artisanal dans la région.

Grâce à la subvention du PPA, IPIS a eu l'opportunité de développer la présente méthodologie, et de la tester et de l'optimiser pendant 6 mois à Mambasa. IPIS est désormais prêt et désireux de l'appliquer à différentes zones géographiques de l'est de la RDC, afin d'obtenir des résultats de données similaires, de sensibiliser et d'améliorer les capacités de monitoring. IPIS croit fermement qu'il existe un avenir en RDC pour ce type de système de monitoring, qui ne repose pas sur des visites ponctuelles ni sur une technologie coûteuse, mais sur une utilisation et un renforcement continus des structures et capacités locales. Les parties intéressées à coopérer avec IPIS pour reproduire cette méthodologie en tant que telle ou l'adapter aux besoins spécifiques de leurs activités, sont chaleureusement invitées à prendre contact avec IPIS.